



HAL
open science

Les écritures de l'économie au Moyen Âge,
Laurent Feller

► To cite this version:

Laurent Feller. Les écritures de l'économie au Moyen Âge. Revue historique, 2020, 10.3917/rhis.201.0025 . hal-02500739

HAL Id: hal-02500739

<https://hal.science/hal-02500739>

Submitted on 6 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Les écritures de l'économie au Moyen Âge*¹

Laurent FELLER

Dans son introduction au colloque intitulé « Écrire, compter mesurer », tenu en 2001 à l'École normale supérieure, Florence Weber expliquait l'utilité voire la nécessité de tenir une telle rencontre par la difficulté croissante du dialogue entre sociologues et économistes². Au cœur de celles-ci, elle plaçait la question des nombres et de la mathématisation croissante de la science économique ainsi que l'impérialisme croissant et souvent maladroit des économistes à l'égard des autres sciences humaines. *Mutatis mutandis*, le même phénomène a atteint l'histoire du Moyen Âge. Tandis que l'école anglo-saxonne faisait une part croissante à l'usage des statistiques et mathématisait les démonstrations, imposant ses propres catégories et concepts dans le débat, les médiévistes français, de leur côté, ont semblé se désintéresser du problème, pourtant crucial d'un point de vue méthodologique, de la place des nombres en histoire, de la légitimité de les constituer en série et de l'utilité de procéder à des calculs. Il existe de ce fait deux types d'approche, dont l'une est actuellement dominante dans le monde anglo-saxon et l'autre timidement représentée en Europe continentale³. La première est quantitative et n'hésite pas à raisonner sur des catégories et des séries telles que le Produit Intérieur Brut ou la masse monétaire même pour les périodes les plus lointaines⁴. La seconde est qualitative et s'intéresse davantage à la question des rationalités pratiques qu'à celle des nombres en tant que tels : substantiviste, elle suit le questionnement né du travail de Polanyi et s'interroge sur ce que font les hommes au travail et lorsqu'ils transforment, produisent, échangent et consomment.

Les chercheurs travaillant dans la direction indiquée par le colloque de 2001 à l'École normale supérieure se penchent sur les aspects cognitifs et rituels des pratiques économiques, ce qui entraîne forcément un changement d'orientation assez radical pour les historiens de l'économie, invités avant de s'intéresser aux chiffres disposés en série, à s'interroger sur les conditions culturelles dans lesquelles ils ont été élaborés. Les outils intellectuels, les compétences, les performances culturelles des acteurs de la vie économique deviennent alors le véritable sujet, ce qui les contraint à interroger différemment leur documentation, en intégrant à leur problématique la question des conditions concrètes de leur production. Avant toute chose, il faut comprendre ce que signifie compter, mesurer, évaluer et calculer au Moyen Âge. La mise

1. Ce titre est celui de la 7^e école d'été d'histoire économique, tenue à Suse en août 2018, organisée par les Universités Paris 1 Panthéon Sorbonne et Toulouse-Jean-Jaurès et soutenue par le Labex Hastec. Cet article reprend et développe l'introduction que j'y avais faite.

2. Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006, voir en particulier l'introduction des trois co-éditeurs.

3. L'œuvre de A. Greif propose un très bon exemple de cette tendance historiographique : Avner Greif, *Institutions and the Path to the Modern Economy: Lessons from Medieval Trade*, New York-Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

4. La bibliographie sur ce sujet est impressionnante. Voir, à titre d'exemple, Nicholas Mayhew, « La richesse de l'Angleterre médiévale dans ses rapports à la masse monétaire », in Laurent Feller et Ana Rodriguez (dir.), *Objets sous contrainte. Circulation des richesses et valeur des choses au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, « Série du Lamop » 1, p. 197-213 ; Bruce M. S. Campbell, « National Incomes and Economic Growth in Pre-industrial Europe : Insights from Recent Research », *Kings in Captivity. Macroeconomy. Economic Growth. Quaestiones medii aevi novae*, 18, 2014, p. 167-196 ; Id., *The Great Transition. Climate, Disease and Society in the Late Medieval World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016. Voir également, pour l'importation en histoire des catégories des économistes et leur extension à la période médiévale, Douglass North et Robert Thomas, *The Rise of the Western World: A New Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973. Cette tentative n'a pas été reçue en France.

par écrit et la production d'outils documentaires allant de l'aide-mémoire à l'instrument juridique ou comptable le plus complexe doit par conséquent se trouver au centre de la recherche : c'est ce projet qui a été mis en œuvre dans programmes scientifiques depuis le début des années 2010s.

Des préoccupations de cette nature ne peuvent que rejoindre celles que l'histoire culturelle du Moyen Âge, et en particulier l'histoire de l'écrit, a développées depuis les années 1990, qui tournent elles aussi autour de la question des rationalités pratiques et font converger des problématiques issues de l'histoire, de la sociologie et de l'anthropologie, dont le voisinage et la complémentarité constituent une évidence et dont la mobilisation effective permet d'obtenir de nouveaux résultats⁶. Ces trois disciplines ont au moins en commun de fonder leur prétention à la scientificité dans la réflexion sur la façon dont se constituent leurs sources et sur le travail critique nécessaire en préalable à toute restitution qui ait une valeur et une force démonstrative. Appliqué au champ de l'histoire économique, dont la légitimité en tant que spécialité autonome dans le champ de l'histoire n'est pas acquise définitivement, cela entraîne diverses conséquences⁷. La première, et de loin la plus importante, est que montrer comment, dans quelle mesure et par quelles procédures, l'acte même d'écrire s'inscrit lui aussi dans les processus relevant de l'action économique ; il fait désormais partie des problèmes à aborder. Il y a une continuité entre l'action et l'écriture qui n'est pas ici un simple compte rendu ni un mémorial mais, bien plus profondément, une partie de l'action elle-même. L'écriture oriente l'action et permet d'en définir les finalités parfois éloignées de ce qu'une définition *a priori* de l'action rationnelle conduirait à penser⁸.

Je souhaite, dans cet article, montrer quels questionnements nous pouvons adopter pour étendre au champ de l'économie les acquis récents de l'histoire culturelle, en particulier dans son rapport renouvelé à la documentation et à son usage⁹. Un nouveau dispositif heuristique achève de se construire : comment l'étude de l'économie médiévale s'y insère-t-elle ? Il ne s'agit plus seulement de produire des courbes, d'étudier des tendances, d'établir des périodisations et d'examiner des cycles, mais de se demander quelles sont les catégories qui peuvent le mieux

5. Julie Claustre (dir.), *Transiger. Éléments d'une ethnographie des transactions médiévales*, Paris, Éditions de la Sorbonne, « Série du Lamop » 7, 2019 ; voir en particulier l'introduction de Julie Claustre, p. 5-29. Laurent Feller et Ana Rodriguez (dir.), *Objets sous contrainte, op. cit.* (n. 4) ; Claude Denjean et Laurent Feller (dir.), *Expertise et valeur des choses (1). Le besoin d'expertise (colloque de Toulouse, octobre 2010)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013 ; Laurent Feller et Ana Rodriguez (dir.), *Expertise et valeur des choses au Moyen Âge (2). Savoirs, écritures, pratiques*, Madrid, Casa de Velázquez, « Collection de la Casa de Velázquez » 156, 2016.

6. Les travaux fondamentaux à cet égard sont Michael Clanchy, *From Memory to Written Record. England, 1066-1307*, Londres, Blackwell, 1979 ; Paolo Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, Carocci, 1991 ; voir le compte rendu de cet ouvrage par Jean-Claude Maire-Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153, 1995, p. 177-185. Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, CTHS-Histoire, 2001 ; Id., « L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63/2, 2008, p. 245-269. Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2015.

7. Dans les années 1990, les historiens de l'économie se sont inquiétés du déclin relatif de leur spécialité comme le prouve le ton nettement défensif d'un certain nombre de publications : Francesco Ammannati (dir.), *Dove va la storia economica ? Metodi e prospettive, secc. XIII-XVIII. (Atti della 42a settimana di studi, 18-22 aprile 2010)*, Florence, Firenze University Press, 2011. Jean-Claude Daumas (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2013.

8. Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, « Introduction », art. cit. (n. 2) ; Béatrice Fraenkel, « Enquêteur sur les écrits dans l'organisation », in Annie Borzeix et Béatrice Fraenkel (dir.), *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 231-261.

9. Voir Pierre Chastang, « L'archéologie du texte médiéval », art. cit. (n. 6).

rendre compte de ce que font les hommes lorsqu'ils produisent leur subsistance, échangent leurs surplus et transforment les choses en d'autres choses¹⁰.

L'étude des sources ne peut plus être alors une simple mise en liste des documents consultés, suivie d'une critique formelle de ce qui peut servir à écrire l'histoire, c'est-à-dire un compte rendu de l'enquête menée dans les archives et les bibliothèques préluant à la thèse. Produire, échanger, consommer et, dans le cadre de l'économie seigneuriale, prélever, ne se conçoivent pas sans un recours à l'écriture plus ou moins intense selon les périodes mais toujours présent, comme l'action ne se conçoit pas sans qu'existe une forme de verbalisation préluant à son exécution¹¹. Il ne s'agit pas alors uniquement de substituer le mot écrit à la mémoire, selon la féconde intuition de Jack Goody, mais aussi et peut-être surtout de donner une place à l'écriture dans les différentes phases de la vie économique¹².

Je me propose d'examiner d'abord la question de la nature des écrits de la vie économique et celle de leur usage. Des questions importantes se posent autour de la chronologie et surtout autour des rapports entre histoire culturelle et histoire économique : après avoir tendu à englober tout le champ historique, comme si elle pouvait à elle seule en rendre compte, l'histoire économique n'est-elle plus que l'une des déclinaisons de l'histoire culturelle ? Dans un deuxième temps, j'aborderai quelques-uns des champs que ces écrits permettent d'éclairer : l'exploitation seigneuriale, le commerce, sous l'angle d'une description de l'action et du calcul.

LES ECRITURES DE LA VIE ECONOMIQUE

Les écritures issues des actions de la vie économique sont fréquemment éphémères, détruites ou jetées. Dès lors que leur objectif immédiat a été atteint, elles n'ont plus d'utilité et leur place dans un chartrier peut devenir problématique. Il y a cependant des logiques de conservation et de destruction qui déterminent ce que nous pouvons comprendre de la façon d'administrer les choses.

Transmission et fossilisation

La transmission des textes parvenus jusqu'à nous ne dépend pas exclusivement des caprices du hasard ou des accidents de conservation. Elle est étroitement liée à l'intérêt, dans tous les sens du mot, que les institutions qui les produisaient ont attaché à conserver les documents qu'elles produisaient afin de les transmettre et éventuellement de s'en servir. Elle est donc liée aux

10. Karl Polanyi, *La Subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion, 2011, sp. p. 72 et suiv.

11. Voir les intuitions d'Alessandro Stella, « 'Ars lane' ou 'ars rationandi' ? », In *Le marchand au Moyen Âge (19^e congrès de la SHMESP)*, Nantes, CID éditions, 1992, p. 113-121. Quelques travaux centrés sur l'histoire de l'économie ont emprunté cette direction : Catherine Verna, *L'Industrie au village. Essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 2017 ; Harmony Dewez, « Connaître par les nombres. Cultures et écritures comptables au prieuré cathédral de Norwich (1256-1344) », thèse de doctorat soutenue en 2014 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Université d'Aberystwith ; Mélanie Morestin-Dubois, « Pratiques scripturales et pratiques économiques : les archives privées de Jean Teisseire, artisan avignonnais du XIV^e siècle » thèse de doctorat soutenue en 2015 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Albane Schrimpf-Patey, « *Inquirere et in scriptis redigere*. Administrer par l'écrit au Mont-Cassin sous les abbatiats de Bernard I^{er} Ayglie et Thomas I^{er} (deuxième moitié du XIII^e siècle) », thèse de doctorat soutenue en 2019 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Julie Claustre, « Mémoires d'un artisan parisien du XV^e siècle », mémoire d'habilitation à diriger des recherches soutenu en 2018 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018 ; Ead., « Un ordre si particulier... Les factures d'un couturier du XV^e siècle », in Diane Chamboduc de Saint-Pulgent et Marie Dejoux (dir.), *La Fabrique des sociétés médiévales méditerranéennes. Le Moyen Âge de François Menant*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 393-405.

12. Jack Goody, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les éditions de Minuit, 1979, p. 140-145.

procédures de mise en archives et aux conditions qui rendent possibles la survie et la transmission des documents. Au cas où aucune disposition particulière n'est prise, les documents sont détruits, jetés ou perdus. C'est le cas, dans beaucoup d'institutions, des comptabilités qui, une fois auditées, n'ont plus de raison d'être. Les hasards, alors, suppléent à ce qui pour nous apparaît comme une carence des institutions ou des personnes. Ainsi, par exemple, le livre de comptes d'un couturier parisien, Colin de Lormoye, ne nous est parvenu que sous la forme de lambeaux de papiers utilisés pour fabriquer, à la fin du XV^e siècle, la reliure d'un ouvrage. Le document, ayant cessé d'avoir toute utilité, peut-être peu après la disparition de son auteur, a été jeté et démembré : on doit son exhumation aux techniques et à la doctrine des conservateurs de la Bibliothèque Nationale du début du XX^e siècle¹³. C'est à un hasard très étrange que l'on doit la sauvegarde du fonds Datini à Prato. Après la mort de Francesco di Marco Datini, son hôtel fut transformé en orphelinat. À un moment que l'on ne connaît pas et pour une raison obscure, les centaines de registres, de cahiers et de parchemins qui constituaient les archives de sa compagnie et documentaient toute son activité des années 1360 à 1410 furent placés sous un escalier qui fut muré. On ne retrouva ces documents qu'au XIX^e siècle¹⁴.

Autre forme de hasard, le legs parfois fournit des archives. À Avignon, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, un artisan, un cordier appelé Jean Teisseire, institua la municipalité comme son héritier universel. Cela entraîna le versement de tous ses papiers aux archives communales où elles se trouvent encore. Le fonds était constitué d'un chartrier et d'un livre de raison¹⁵. C'est aussi à un legs, fait à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris que l'on doit la sauvegarde et la transmission *in extenso* d'un livre de raison et du chartrier d'un notable de la cour de Philippe IV, Guillaume d'Ercuis¹⁶. Ces transmissions par legs ont entraîné la fossilisation des fonds mais les ont liés à l'histoire des institutions qui les recevaient entraînant quelques déplacements et reclassements.

Ces exemples rappellent ce que la conservation et la transmission doivent aux hasards. Ils sont contrebalancés par les nombreux cas où des institutions ont pensé leur inscription dans la durée et organisé la sélection, le classement et la sauvegarde des documents qui les concernaient et, par conséquent, en détruisant ce qui leur semblait inutile ou superflu. Les archives qui résultent de ce premier travail sont sans cesse soumises à des processus de transformation par le jeu des reclassements, des déplacements, des nouveaux tris : les fonds fossilisés, comme ceux de Jean Teisseire et Guillaume d'Ercuis ou celui plus spectaculaire de Francesco Datini, sont l'exception. Les archives sont des organismes toujours en vie et soumis à des phénomènes constants d'érosion, de déclassements ou de valorisation comme l'a montré l'étude récente de la constitution du trésor des Chartes¹⁷ ou celle de la construction des archives de la papauté en

13. Julie Claustre, « Mémoires d'un artisan parisien », *op. cit.* (n. 11).

14. Jérôme Hayez, « L'archivio Datini : de l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 117, 2005, p. 121-192.

15. Mélanie Morestin-Dubois, « Pratiques scripturales et pratiques économiques », *op. cit.* (n. 11). Anne-Marie Hayez, « Le patrimoine urbain d'un marchand cordier avignonnais : Jean Teisseire († 1384) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 154, 1996, p. 427-484.

16. Caroline Bourlet et Élisabeth Lalou, « Guillaume d'Ercuis et son livre de raison », *Paris et Île-de-France. Mémoires*, 2014, p. 251-274. Le livre de raison est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote BSG 2025, tandis que le chartrier est passé aux Archives nationales sous la cote S 1542A et S 1542B.

17. Sur le Trésor des Chartes, voir Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le trésor des Chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e siècle) », *Revue de Synthèse*, 2004, p. 15-44 ; Marie Dejoux, *Les Enquêtes de Saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, PUF, 2014.

Avignon¹⁸ et comme le montrent régulièrement les études faites à partir de cartulaires ou menées sur des cartulaires¹⁹.

Goody et ce qui s'ensuivit

La lecture des anthropologues par les historiens, et particulièrement celle de Jack Goody, a entraîné une réorientation des études qui en est en fait à ses débuts et n'a pas encore porté tous ses fruits²⁰. *La Raison graphique*, paru en 1979 en français, a eu des effets considérables sur l'approche et la pratique documentaire des médiévistes. Au document comme donné, c'est-à-dire comme source déjà là et dont il fallait juger de la pertinence et de la sincérité, succédait alors une autre problématique construite autour de la question de l'information, de sa communication et de son stockage. Ces différents éléments faisant système, il faut désormais considérer d'un même mouvement l'objet immatériel qu'est l'information et l'objet matériel qu'est le support qui la véhicule²¹. Goody insistait sur des éléments essentiels, souvent écartés ou jugés comme secondaires, comme la forme documentaire choisie : liste, énumération, tableau, diagramme... Il montrait que celle-ci était également une expression de la pensée et que, de ce fait, les mots n'étaient pas les seuls vecteurs de contenu. L'image graphique de la page, la présentation de listes, l'élaboration de diagrammes ou de tableaux sont aussi des objets qu'il faut analyser en tant que tels et pas seulement sous l'angle de la sincérité ou de la véracité. La confection d'un registre ou celle d'un rouleau, si l'on étudie des comptes ou des cartulaires, a, elle aussi, une signification : son histoire matérielle, celle de son élaboration et de ses réfections et corrections, celle enfin de son classement fait sens et doit être incluse dans le commentaire. La forme choisie détermine aussi la façon d'utiliser le document produit.

À peu près au même moment, Michael Clanchy, dans *From Memory to Written Record*, rappelait le fait majeur que constituait la prolifération de l'écrit documentaire et l'extension de son usage à partir du XI^e siècle²². Les documents écrits sont aussi des objets et leur existence, leur conservation et leur transmission dépend de la maîtrise de savoirs techniques qui vont de l'écriture au classement et à l'archivage. Son étude portait sur les conditions dans lesquelles ces savoirs s'étaient constitués au Moyen Âge, principalement en Angleterre. Allant dans le même sens que J. Goody, mais appliquant sa réflexion au champ de l'histoire administrative du Moyen Âge, il ouvrait une piste qui a permis depuis l'établissement du lien entre histoire sociale, histoire institutionnelle et histoire de la culture. Le maître ouvrage de Paolo Cammarosano²³, paru en 1991, développait pour l'Italie des thèmes analogues, en insistant sur les transformations qualitatives que l'inflation documentaire du XII^e siècle avait induites. Les écritures produites par les gouvernements redoublées par la prolifération des administrations, chacune engendrant son besoin propre de documentation et d'archivage, ont radicalement modifié le rapport à l'écriture que les sociétés urbaines italiennes avaient construit jusqu'à ce

18. Sur les archives de la papauté, voir Valérie Theis, « Le Monde de la chambre apostolique (XI^e-XIV^e siècle) », mémoire d'habilitation à diriger des recherches soutenu en 2018 à l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

19. Pierre Chastang, Laurent Feller et Jean-Marie Martin, « Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi*. Problèmes de documentation cassinésienne : chartes, rouleaux, registre », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 121/1, 2009, p. 99-135.

20. Jack Goody, *La Raison graphique*, *op. cit.* (n. 8) ; Étienne Anheim, « L'historien au pays des merveilles ? Histoire et anthropologie au début du XXI^e siècle », *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 399-428.

21. Joseph Morsel, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini. Travaux et documents*, 4, 2000, p. 3-43 ; Id., « Traces ? Quelles traces ? Réflexions pour une histoire non passéiste », *Revue historique*, 680, 2016, p. 813-868. Laurent Feller, « Sources et données en histoire et en économie », in Agnès Gramain et Laurent Feller (dir.), *L'évident et l'invisible*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019 (sous presse).

22. Michael Clanchy, *From Memory to Written Record*, *op. cit.* (n. 6), p. 328-334.

23. Paolo Cammarosano, *Italia medievale*, *op. cit.* (n. 6).

moment. En même temps, au demeurant, les besoins de l'économie marchande transformaient aussi la production d'écriture, les besoins de la preuve et de la garantie comme ceux de la mémoire des transactions entraînant la prolifération d'écrits de toute nature.

J. Goody, posant un problème anthropologique, ne se souciait pas vraiment d'histoire et de chronologie, bien qu'il n'hésitât pas à puiser aussi son argumentation dans l'histoire. M. Clanchy et P. Cammarosano, de leur côté, ont presque exclusivement insisté sur les usages de l'écriture dans le gouvernement des hommes et sur ses effets dans la construction de leur rapport à la culture. C'est dans le prolongement de cette ligne que se situe le livre de Pierre Chastang sur le gouvernement de Montpellier²⁴ ainsi que l'ouvrage de Paul Bertrand sur l'administration des choses et la gestion des domaines fonciers. *Les Écritures ordinaires* traite en effet de documents ayant servi à la gestion des biens d'abbayes ou de grands laïcs, et P. Bertrand s'approche des préoccupations des historiens économistes lorsqu'il s'interroge sur l'utilisation de l'écrit dans l'administration des domaines, qu'il s'agisse de les réformer ou de les reconstruire, comme ceux de l'abbaye de Saint-Trond sous Guillaume de Ryckel ou de leur faire rendre un revenu comme dans la richissime documentation de Thierry de Hireçon ou de Hérisson²⁵. Mais c'est fondamentalement la question de l'administration dans ses rapports à l'écriture qui l'intéresse, pas les techniques d'organisation de la production ou de mesure de la valeur telles qu'elles peuvent se lire dans les documentations qu'il manipule.

*Administrer les choses à l'époque médiévale*²⁶

L'écriture sert à stocker, enregistrer et réorganiser des informations et, ce faisant, elle les transforme et en les inscrivant sur un support matériel durable en modifie la signification²⁷. La liste, qui vient de faire l'objet d'études approfondies, fournit un bon exemple. Elle est autant un moyen de se remémorer un ensemble d'items qu'une façon de se préparer à l'action²⁸. C'est apparemment un objet graphique simple et trivial mais elle exerce une fonction dans l'organisation de la pensée et de la perception de l'environnement. Une liste de noms de saints gravée sur un devant d'autel donne à ceux-ci une place dans l'espace liturgique et exerce de ce fait une fonction autre que la mémorisation des items²⁹. De même la liste des objets contenus dans l'inventaire d'une maison montre aussi l'organisation de l'espace et le parcours effectué par le notaire, physiquement et mentalement, pour construire une énumération exhaustive³⁰.

Ces affirmations ont une portée pratique en ce qui concerne l'étude de l'économie médiévale, notamment quant à la quantification. Celle-ci passe par la mise en série des nombres à des fins de pure description ou de mise en phase chronologique. Elle implique d'abord de prendre au sérieux les chiffres fournis par les documents, c'est-à-dire d'examiner au cas par cas leur exactitude et d'interpréter les erreurs ou les contradictions qu'ils semblent recéler. La somme

24. Pierre Chastang, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

25. Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires*, op. cit. (n. 6), p. 278-282 et p. 293-305.

26. Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (éd.) *Écrire, compter, mesurer*, op. cit. (n. 2).

27. Jack Goody, *La Raison graphique*, op. cit. (n. 8), p. 47-60. Harmony Dewez, « Introduction », Harmony Dewez et Lucie Tryoen, (dir.), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 9-20 : p. 10-11.

28. Sur les listes et en particulier celle des courses voir Jack Goody, *La Raison graphique*, op. cit. (n. 8), p. 145. Voir aussi les volumes issus du programme Polima (Pouvoir des listes au Moyen Âge) soutenu par l'ANR : *Le pouvoir des listes au Moyen Âge (1) Écritures de la liste*, Claire Angotti, Pierre Chastang, Vincent Debiais et Laura Kendrick (dir.), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.

29. Claire Angotti, Pierre Chastang, Vincent Debiais et Laura Kendrick, « Introduction. La liste médiévale, une technique matérielle et cognitive », *ibid.*

30. Geneviève Besc Bautier et Henri Besc, *Une maison de mots. Inventaires de maisons, de boutiques, d'ateliers et de châteaux de Sicile (XIII^e-XV^e siècles)*, Palerme, Associazione Mediterranea, 2014, en ligne : <http://www.storiamediterranea.it/portfolio/une-maison-de-mots-inventaires-de-maisons-de-boutiques-dateliers-et-de-chateaux-de-sicile-xiii-xve-siecles/>.

proposée par un document peut être fautive du fait d'une erreur de calcul. Elle peut aussi résulter d'une contradiction dans les données utilisées qui n'ont pas nécessairement la même origine³¹. Il n'y a pas lieu, dès lors, de conclure à une ignorance ou à une incapacité particulière du scribe ou du comptable, mais à une difficulté intrinsèque à la documentation qu'il utilise. L'exploitation statistique des chiffres, même de documents du haut Moyen Âge, devient de ce fait une opération légitime et justifiée. On retrouve ces problèmes aussi bien dans la documentation chiffrée du haut Moyen Âge que dans les grandes comptabilités commerciales du XIII^e siècle³².

Sérier n'est cependant pas une simple opération technique consistant à extraire des données de documents pour les utiliser de façon plus efficace en les transformant en un groupe de nombres sur lequel des calculs sont possibles³³. Les documents comptables dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils fournissent précisément ces séries sont en effet tout sauf des documents bruts. Leur élaboration répond à des finalités complexes, parfois contradictoires et surtout variables : les abbés qui les commandent n'ont pas toujours besoin des mêmes renseignements que leurs successeurs et, de plus, les catégories d'analyse et de classement peuvent changer d'un règne abbatial à l'autre, voire durant le même règne abbatial, si les raisons pour lesquelles on a besoin de ces chiffres changent. Il arrive aussi que des calculs soient effectués par les comptables eux-mêmes afin d'interpréter les chiffres rassemblés : c'est le cas, en Angleterre au XIII^e siècle, pour l'évaluation du revenu net et du profit, notions extrêmement complexes et dont la signification peut varier d'une comptabilité à l'autre à l'intérieur d'une même seigneurie en fonction des informations dont les abbés estiment avoir besoin³⁴. Les données chiffrées peuvent aussi se présenter sous la forme de groupes difficiles à mettre en série. Les mentions de salaires dans certains types de documents comme le livre de l'abbé de Saint-Trond, Guillaume de Ryckel compilé au milieu du XIII^e siècle, sont tellement éparpillées, qu'il est impossible d'en tirer des indications utilisables³⁵. D'autres évolutions sont impossibles à quantifier. En Angleterre, au XIV^e siècle un abbé de Christchurch, confronté à une forte baisse du prix des céréales et à des salaires stables, choisit de convertir une partie de la rémunération des couvreurs et des charpentiers travaillant sur le domaine en repas : si l'on voit bien la logique de l'action, il est impossible de l'insérer dans une étude des prix et des salaires faute de pouvoir refaire le calcul effectué par les gestionnaires qui ont pris cette décision³⁶.

Quelques documents, comme le livre du *Biadaiolo* Domenico Lenzi, présentent en revanche de véritables séries homogènes et continues sur des périodes assez longues³⁷ : ils sont rares et

31. Voir, pour un exemple particulièrement intéressant, Jean-Pierre Devroey, « Au-delà des polyptyques. Sédimentation, copie et renouvellement des documents de gestion seigneuriaux entre Seine et Rhin (IX^e-XIII^e siècle », in Xavier Hermand, Jean-François Nieuw et Étienne Renard (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, Paris, École des chartes, 2013, p. 53-86.

32. Voir, sur les erreurs de calcul et leurs causes, François Balle, « La Gestion des compagnies marchandes en Italie Centre-Nord. Début XIII^e siècle-1350 », thèse de doctorat soutenue à l'Université de Saint-Étienne en 2018.

33. Voir sur ce point Jean Heffer, « Une histoire scientifique : la nouvelle histoire économique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 32, 4, 1977, p. 824-842 et, en dernier lieu, Sacha Bourgeois-Gironde et Éric Monnet, « Expériences naturelles et causalité en histoire économique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 72, 4, 2017, p. 1087-1116.

34. Eric Stone, « Profit and Loss Accountancy at Norwich Cathedral Priory », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, 12, 1962, p. 25-48.

35. *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle*, éd. Henri Pirenne, Bruxelles, Hayez, 1896 [= Genève, Megariotis Reprints, 1981], passim. Sur ce document très particulier, voir Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires*, op.cit. (n. 6), p. 278-281.

36. Mavis Mate, « The agrarian economy of England before the Black Death : depressed or buoyant ? », in Bruce M. S. Campbell (dir.), *Before the Black Death*, Manchester et New York, Manchester University Press, 1991, p. 79-109, aux p. 94-95.

37. Giuliano Pinto, *Il Libro del Biadaiolo. Carestie e ammona a Firenze dalla metà del 200' al 1348*, Florence, All'insegna del Giglio, 1978.

d'autant plus précieux. Dans l'exemple de Domenico Lenzi, la série chiffrée concerne toutes les céréales panifiables vendues sur le marché de Florence entre 1320 et 1345. L'auteur de cette série était un marchand de grains qui notait semaine après semaine, voire jour après jour, les prix pratiqués sur le marché et les commentait, notamment en disant quelle était la réaction du public face aux oscillations des prix : les chertés étaient fréquentes dans la première moitié du XIV^e siècle et la patience des Florentins à leur égard assez limitée. Les autorités communales craignant plus que tout les commotions populaires, Domenico Lenzi fait aussi la chronique des mesures de police prises pour assurer la sérénité des échanges. La quantification fait ici sens, à condition de pouvoir mettre en regard des séries de même nature pour les salaires, ce qui est difficile, ces indications étant le plus souvent éparses, sauf dans des cas exceptionnels mais marginaux comme la série reconstituée par C.-M. de la Roncière pour les salaires des jardiniers de S. Maria Nuova³⁸.

Les séries de nombres médiévales sont souvent discontinues et encore plus souvent hétérogènes ; il est par conséquent nécessaire de tourner la difficulté en s'interrogeant sur le point de savoir ce que mesurent, décrivent ou calculent effectivement les chiffres et les nombres consignés dans un document. Retrouver les catégories selon lesquelles le scribe ou le comptable organise son travail est nécessaire afin d'éclairer les pratiques qu'il met en œuvre et pourquoi il le fait³⁹. Ainsi, au XIII^e siècle, dans les comptabilités du prieuré cathédral de Norwich, les notions de *proficuum* et de *profectus* sont couramment utilisées. La première désigne la somme de la valeur de tous les avoirs d'un manoir à la fin de l'année comptable (trésorerie, bétail, volatiles, grains). La seconde désigne ce que le manoir rapporte chaque année au prieuré, c'est-à-dire ses disponibilités une fois l'ensemble de ses coûts de fonctionnement réglé : le *profectus* est par conséquent ce qui s'approche le plus de la notion de revenu net. D'autres catégories sont encore utilisées par les comptables, comme le *gaignage* qui désigne le revenu net en grain. Ces catégories ne sont pas toutes nécessaires en permanence et ne sont donc pas toujours calculées⁴⁰ : ce qui intéresse les gestionnaires est de connaître la performance économique globale du manoir (peut-on en tirer davantage), de savoir s'il est possible de mieux faire et de contrôler la probité comme l'habileté des intendants. Une approche pragmatique est un préalable nécessaire à toute réflexion sur la vie économique qui voudrait appuyer son raisonnement sur des nombres : nous ne pouvons pas nous contenter d'appliquer telles quelles les catégories pour nous les plus évidentes parce que les plus quotidiennes. La notion de revenu net ou de profit est ainsi beaucoup moins utile à Norwich que la réponse aux questions liées à l'amélioration concrète de l'exploitation.

En ce qui concerne la rémunération des tâches, la difficulté qu'il y a pour nous à comprendre ce qu'est effectivement le travail au Moyen Âge et à quoi correspondent les rétributions et gratifications qui l'accompagnent rend difficile l'interprétation de données chiffrées le concernant, alors qu'il s'agit de catégories immédiates dans la perception de notre monde social et économique⁴¹ : que signifie rémunérer le travail alors que la part de la monnaie dans le paiement des tâches effectuées ou du temps passé n'est pas toujours essentielle⁴² ?

38. Charles-Marie de la Roncière, *Prix et salaires à Florence au XIV^e siècle, 1289-1380*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » 59, 1982 (réimpr. Rome, École française de Rome, 2015).

39. Harmony Dewez, « Connaître par les nombres », *op. cit.* (n. 11), p. 411-416.

40. Eric Stone, « Profit and Loss », *art.cit.* (n. 34).

41. Jacques Le Goff, « Pour une étude du travail dans les idéologies et les mentalités du Moyen Âge », *in Lavorare nel medioevo. Rappresentazioni ed esempi dall'Italia dei secc. X-XVI*, Todi, Accademia Tudertina, 1983, p. 11-33.

42. Monique Bourin, « De la dépendance à la marchandisation du travail : le salariat existe-t-il au Moyen Âge ? », *in Patrice Beck, Philippe Bernardi et Laurent Feller (dir.), Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard, 2013, p. 487-502.

Cependant, le simple fait d'avoir porté par écrit une ou des opérations, quelles qu'elles soient, nous les rend accessibles, à condition et pourvu que, stockées sur un support matériel durable, elles soient conservées et puissent ainsi être transmises. La mise en écriture fait partie de l'action que l'on observe et relève des processus qui organisent la production et l'échange. Cela permet ainsi de rendre compte d'actes, d'interventions et de relations qui, autrement, soit ne sont pas perçues soit demeurent intuitives et, par conséquent, non transmissibles si ce n'est oralement⁴³. La production de documents n'aboutit pas seulement à laisser des traces d'une action et, de façon plus générale, de celles du passé. Elle contribue aussi à modifier l'action en l'augmentant d'une dimension réflexive. Elle les rend également possibles : les manuels de marchands du XIV^e siècle, comme ceux dont la *Pratica della Mercatura* de Pegolotti est le plus connu, consignent un grand nombre de renseignements sur les marchés, les poids et mesures, les monnaies, la qualité des produits et leur valeur commerciale, l'utilisation de l'abaque, le calcul des intérêts composés sans lesquels l'action des marchands serait difficile voire impossible⁴⁴.

CHRONOLOGIE

Cette question ou cette série de questions s'inscrit dans le grand courant de la *Schriftligkeit* qui se traduit commodément par le mot « scripturalité » et à l'intérieur d'une chronologie qui a été scrutée du côté de la production administrative et politique, c'est-à-dire du pouvoir et du gouvernement des hommes. Mais derrière la question de l'écrit se pose aussi celle du rapport des hommes aux choses qu'ils produisent et échangent.

Administrer par l'écrit au haut Moyen Âge

Les transformations mises en évidence par M. Clanchy et P. Cammarosano dans l'utilisation des écritures font du XII^e siècle un siècle-pivot. Jusque-là, en effet, la documentation est dominée par les écritures d'origine ecclésiastique. Seuls les monastères et les évêchés sont alors équipés matériellement et intellectuellement pour organiser et conserver leur documentation. Encore faut-il comprendre le cadre cognitif à l'intérieur duquel s'insèrent ces changements. Les gestionnaires du haut Moyen Âge n'ont pas dépassé, dans les instruments dont ils se dotaient et dont ils se servaient, le stade de la collection, de l'inventaire et de la liste. Ils n'ont pas non plus élaboré de véritables comptabilités montrant l'évolution d'une situation ou rendant compte d'une dynamique. Les cartulaires monastiques relèvent indéniablement de l'esprit de la collection tandis que les grands polyptyques carolingiens ressortissent, pour leur part, d'une logique de l'inventaire et de la liste. L'utilisation de ces documents par leurs auteurs et leurs successeurs est, on le sait, un problème qui n'est pas résolu de façon aisée : on a pu affirmer que les polyptyques n'avaient aucune utilité pratique et avaient seulement servi à satisfaire aux exigences des souverains carolingiens⁴⁵. Les études ultérieures, et notamment celles de J.-P. Devroey, ont montré qu'ils servaient de référence et étaient consultés, en partie simplement parce qu'on savait qu'ils existaient, en partie aussi parce que leur ancienneté leur conférait une autorité qui contraignait à s'y référer – ou à s'en servir pour ajouter de nouveaux documents⁴⁶.

43. Béatrice Fraenkel, « Enquêter sur les écrits d'organisation », art. cit. (n 8), p. 242-244.

44. Francesco Balducci Pegolotti, *La Pratica della Mercatura*, éd. Allan Evans, Cambridge (Mass.), The Mediaeval Academy of America, 1936.

45. Robert Fossier, *Polyptyques et censiers*, Turnhout, Brepols, « Typologie des sources du Moyen Âge occidental » 28, 1978, p. 33 ; Id., *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental*, Turnhout, Brepols, « L'Atelier du Médiéviste » 6, 1999.

46. Jean-Pierre Devroey, « Élaboration et usage des polyptyques. Quelques éléments de réflexion à partir de l'exemple des descriptions de l'Église de Marseille (VIII^e-X^e siècles) », in Dieter Hägermann, Wolfgang Haubrichs

L'existence, au sein des monastères, de lieux spécialisés où les documents produits sont rangés ainsi que la présence d'un personnel spécialisé rendent possibles la conservation, la transmission, la consultation et la réutilisation des documents écrits. Évidemment, les moines procèdent à des tris et se débarrassent d'une manière ou d'une autre des documents considérés comme inutiles. Un grand monastère comme le Mont-Cassin n'a pas conservé ses comptabilités médiévales, alors même que les documents de gestion qui nous ont été transmis les mentionnent : elles servaient au moins à vérifier des données⁴⁷. Peu de choses nous est au total parvenu sur la pratique économique quotidienne des monastères.

Même Cluny n'a laissé qu'assez peu de documents sur l'activité de ses cellériers, chambriers et autres officiers monastiques commis à la gestion du patrimoine⁴⁸. La règle fait pourtant obligation aux abbés de produire de tels documents, et nous avons de multiples indications nous informant de leur existence. Il est possible cependant que ces tâches gestionnaires, même dans leur rapport à l'écriture, aient été peu valorisées tant que les affaires des établissements se portaient bien, sauf à de brèves périodes lorsque les souverains l'ordonnaient ou lorsqu'il était nécessaire de réformer le monastère et de restaurer son temporel. Jean de Gorze, au X^e siècle, ennuyait beaucoup son abbé lorsque, comme l'exigeait sa fonction de cellérier, il lui présentait toutes les semaines les comptes de ses dépenses⁴⁹. De même, à Obazine, le rédacteur de la *Vita* du fondateur, Étienne, loue celui-ci de n'avoir pas tenu de comptes de ses dépenses charitables et critique vertement son temps pour l'excès d'écritures et de comptes qui le caractérise⁵⁰. Bref, les écritures reflétant les tâches ancillaires ne sont peut-être pas considérées comme importantes par ceux qui en ont la charge et seules le sont celles qui peuvent protéger le patrimoine. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas une pratique rationnelle et calculatrice des activités du monastère. Le seul exemple des constitutions de Corbie, dans les années 830, suffirait à le montrer. L'abbé Adalhard y déploie en effet, une grande capacité à manier les chiffres et à élaborer des calculs complexes. Il applique un grand savoir-faire dans la résolution des questions logistiques comme dans l'organisation des prélèvements, et notamment celui de la dîme. De cette activité, il nous reste les traces normatives et prescriptives ainsi que les descriptions statiques que sont les polyptyques qui nous informent sur des droits et dressent des états mais ne donnent guère d'indications directes sur les flux⁵¹.

et Jörg Jarnut (dir.), *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühem Mittelalter*, Berlin-New-York, W. de Gruyter, 2004, p. 436-472.

47. Albane Schrimpf-Patey, « *Inquirere et in scriptis redigere* », *op. cit.* (n. 11), p. 41-42.

48. Voir cependant Georges Duby, « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 7, 2, 1952, p. 155-171 [= *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, Mouton 1973, p. 61-86] ; Georges Duby, « Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable », *Studia Anselmiana*, 40, 1956, p. 129-149 [= *Hommes et Structures du Moyen Âge*, Paris, Mouton, 1973, p. 87-101]. Voir aussi Alain Guerreau, « Douze doyennés clunisiens au milieu du XII^e siècle », *Annales de Bourgogne*, 52, 1980, p. 83-128.

49. *La Vie de Jean, abbé de Gorze par Jean de Saint-Arnoul*, éd. Michel Parisse, Paris, Picard, 1999, p. 102-103.

50. *Vie de saint Étienne d'Obazine*, éd. Michel Aubrun, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1970, p. 1 ; 2, chap. 20, p. 135.

51. *Statuta seu Brevia Adalhardi abbatis Corbeiensis*, éd. Josef Semmler, Siegburg, Franz Schmitt, « *Corpus consuetudinum monasticarum* » 1, 1963, p. 355-422. Laurent Feller, « Compétence, savoir expert et expertise : l'exemple d'Adalhard de Corbie (752-826) », in Laurent Feller et Ana Rodriguez (dir.), *Expertise et valeur des choses au Moyen Âge (2). Savoirs, écritures, objets*, Madrid, Casa de Velázquez, 2016, p. 25-41. Adalhard est un prince carolingien et a reçu une éducation de premier ordre. Il est difficile de dire dans quelle mesure il est ou non représentatif de l'attitude de l'aristocratie carolingienne à l'égard de la gestion de biens matériels. Sur la question des flux, voir Jean-Pierre Devroey, « Les services de transport de l'abbaye de Prüm au IX^e siècle », *Revue du Nord*, 61, 1979, p. 543-569 et Jean-Pierre Devroey, « Un monastère dans l'économie d'échanges. Les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *Annales ESC*, 39, 1984, p. 570-589.

Pour ce qui est des laïcs, ils n'ont, jusqu'au XIII^e siècle, laissé d'archives qu'à travers les cartulaires ou les chartiers monastiques⁵². Nous sommes bien mal informés de leurs affaires et, lorsque nous le sommes, c'est toujours par la médiation de dépôts d'archives ecclésiastiques, le plus souvent des monastères, les archives épiscopales étant plus rarement conservées pour les périodes les plus anciennes. L'accumulation documentaire dans les chartiers monastiques concerne en effet aussi bien la documentation des laïcs. En même temps que le bien cédé, on transmet, même durant le haut Moyen Âge, les anciens titres de propriété qui sont alors archivés par le nouveau propriétaire. C'est ce qu'a fait au IX^e siècle le monastère de San Clemente a Casauria qui a pris la décision de conserver toute cette documentation et qui semble avoir été, avec quelques évêchés comme celui de Plaisance, l'un des rares établissements ecclésiastiques à agir de la sorte. Au XII^e siècle, tous les documents conservés ont été intégrés dans un cartulaire général. Nous disposons de la sorte d'informations directes sur des patrimoines laïcs de cette période⁵³. Le plus souvent, les archivistes détruisent ces documents devenus inutiles parce qu'attestant d'un état de choses trop ancien pour avoir la moindre valeur juridique ou la moindre utilité pratique.

Les effets de la diversification de la vie économique

L'exclusivité ecclésiastique en matière de sources a comme conséquence principale d'attirer notre attention sur les problèmes fonciers et sur les questions de propriété. Tant que dure cette situation, c'est-à-dire jusqu'au XII^e siècle, ce qui concerne la production artisanale, l'économie commerciale et l'échange marchand nous demeure en grande partie inaccessible par l'écrit et il faut, pour avoir quelque idée de leur réalité, interroger les sources archéologiques.

Les choses ne changent qu'à partir de la fin du XI^e siècle lorsque les signes d'une activité urbaine, à la fois commerciale et artisanale, sont décelables et lorsque les villes elles-mêmes deviennent des acteurs économiques de premier plan. Marchands et artisans ont alors recours, de plus en plus souvent et normalement, à l'écriture pour organiser leurs négoce. De ce fait, à compter des années 1180-1200, la typologie documentaire se diversifie et, surtout, la quantité de documents à notre disposition s'accroît, au fur et à mesure que l'écriture devient une action ordinaire, à la fois banale et nécessaire, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'échanges marchands⁵⁴. Les premiers registres de notaires qui nous soient parvenus, élaborés à Gênes et à Marseille, montrent des techniques commerciales déjà très au point dès le milieu du XII^e siècle. Il faut cependant attendre les années 1230-1250 pour assister à un véritable changement qualitatif concernant aussi bien l'économie rurale que l'économie urbaine. Le passage à l'exploitation en faire valoir direct des domaines anglais a également entraîné l'apparition, et surtout l'archivage, de comptabilités de plus en plus sophistiquées, et on dispose de véritables ensembles organisés à partir des années 1220⁵⁵. Ainsi, la série des comptabilités de l'évêché de Winchester

52. Laurent Feller, Agnès Gramain et Florence Weber, *La Fortune de Karol : marché de la terre et liens personnels dans les Abruzzes au haut Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome » 347, 2005. François Bougard, « Pierre de Niviano, dit le Spolétin, *sculdassius*, et le gouvernement du comté de Plaisance à l'époque carolingienne », *Journal des Savants*, 1996, p. 291-337. Laurent Feller, « Des terres et des liens : transactions foncières du haut Moyen Âge », in Julie Claustre (dir.), *Transiger*, *op. cit.* (n. 5), p. 33-59.

53. Laurent Feller, *Les Abruzzes médiévales : territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Rome, École française de Rome, « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome » 300, 1998.

54. Paolo Cammarosano, *Italia medievale*, *op. cit.* (n. 6) ; François Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII^e et le XIII^e siècle », in Natacha Coquery, François Menant, Florence Weber (éd.), *Écrire, compter, mesurer*, *op. cit.* (n. 2), p. 33-50.

55. Harmony Dewez, « Connaître par les nombres », *op. cit.* (n.11)... Voir, entre autres, Paul D. A. Harvey, « The Pipe Rolls and the Adoption of Demesne Farming in England », *Economic History Review*, 27, 3, 1974, p. 345-359.

commence en 1225, celle du prieuré-cathédral de Norwich en 1256. Alors que les contrats qui organisent l'échange commencent d'être enregistrés et conservés dans la seconde moitié du XII^e siècle, les comptabilités commerciales, quant à elles, ne sont guère conservées avant la fin du XIII^e siècle. Elles sont alors déjà très perfectionnées et supposent l'existence dans chaque boutique de quelque importance d'une pluralité de livres analytiques⁵⁶.

La phase ultime de la période de croissance économique au XIII^e siècle et la crise de la fin du Moyen Âge s'accompagnent d'une diversification accrue de la typologie documentaire, aussi bien en contexte urbain qu'en contexte rural. Apparaissent alors des comptabilités, ou plutôt des ébauches de comptabilités laïques, ainsi que des documents que les historiens des textes ont appelés des livres de raison, c'est-à-dire des registres ou des cahiers où étaient notés, selon un ordre souvent difficile à comprendre, l'ensemble des actes économiques de l'auteur⁵⁷. L'importance de ces livres ou de ces registres est fondamentale parce qu'ils sont les témoignages concrets des pratiques économiques et surtout des difficultés rencontrées par les agents pour rendre cohérents les différents plans de leur activité.

Les gestionnaires s'efforcent en effet de construire des instruments qui leur permettent de *disposer*, c'est-à-dire d'inscrire en mettant en ordre, les informations recueillies au fur et à mesure du développement de leur activité. La particularité de tels documents est qu'ils ne sont pas normés et que, sans être improvisés, ils ne rendent compte que d'une et une seule entreprise seigneuriale. Le livre de raison de l'intendant des seigneurs de Mortagne-Tournai, Othes le Brun, compilé entre 1276 et 1300, offre un bon exemple de ce que peuvent être alors les documents produits pour les besoins quotidiens. On y trouve inscrits selon une logique difficile à démêler des informations rédigées sous la forme d'inventaires ou de listes, de notices comptables, enregistrant des revenus et des dépenses et, enfin, des contrats divers, d'embauche ou d'accensements⁵⁸. Le livre de raison de Guillaume d'Écuais offre un autre exemple du désir d'avoir sous la main les renseignements nécessaires à la gestion du domaine : les différents types d'information sont regroupés selon le classement qui semble à leur auteur le plus pratique, tantôt chronologique, tantôt typologique, tantôt géographique⁵⁹.

Au XV^e siècle, ces usages de l'écriture deviennent fréquents à des niveaux sociaux où on ne les attendrait pas : en Toscane, il n'est alors pas anormal de voir un paysan d'une certaine surface sociale tenir un livre de comptes comme le fait à Paris le couturier Colin de Lormoye⁶⁰.

Échanges marchands et non marchands dans les documentations médiévales

La complexité croissante de la vie économique jointe à la diversification des activités entraîne des difficultés de description et de compréhension, parfois résolues de façon expéditive en représentant la vie économique en deux phases, l'une s'étendant du V^e au XI^e siècle durant

56. Voir par exemple *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)*, éd. Guido Astuti, Turin, S. Lattes, 1934. François Balle, « La gestion des compagnies marchandes » *op. cit.* (n. 32).

57. Thomas Behrmann, « Apprendre par l'écriture : les débuts de la comptabilité des marchands dans les villes hanséatiques », in Natacha Coquery, François Menant, Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer, op. cit.* (n. 2), p. 181-192. Jean Tricard, *Livres de raison, chroniques, terriers. Les passions d'un médiéviste*, Limoges, Pulim, 2007.

58. Armand d'Herbomez, « Un livre de raison du XIII^e siècle », *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 68, 1894, p. 1-11. Harmony Dewez et Aurélie Stuckens préparent actuellement un travail sur ce document complexe et sous-exploité. Je les remercie pour les précieuses indications qu'elles m'ont fournies dans le cadre de ce travail.

59. Caroline Bourlet et Elisabeth Lalou, « Guillaume d'Ercuis », art. cit. (n. 16).

60. Duccio Balestracci, *La zappa e la retorica. Memorie familiari di un contadino toscano del quattrocento*, Florence, Salimbeni, 1984. Julie Claustre, « Mémoires d'un couturier », *op. cit.* (n. 11).

laquelle les échanges marchands seraient minoritaires voire inexistantes, la seconde, à partir du XII^e siècle, durant laquelle l'échange marchand s'imposerait comme norme de la circulation des richesses et qui, par conséquent, relèverait davantage de l'analyse économique⁶¹.

L'usage des biens matériels relève d'une logique qui n'est pas exclusivement celle de la recherche de l'intérêt matériel immédiat mais inclut celle du calcul social et intègre des considérations complexes et des buts multiples dans lesquels il faut comprendre les stratégies individuelles de carrière et celles, collectives, des alliances de mariage. Dans des familles paysannes du IX^e siècle, des ventes de terre peuvent préparer des mariages en créant des communautés d'intérêt qui renforcent l'alliance⁶². Des donations de terres effectuées au bénéfice d'un évêque peuvent préparer, dans la Westphalie du XI^e siècle, la recomposition politique de l'aristocratie militaire, l'évêque rémunérant les donations par des dons d'objets dont la valeur autant que la signification symbolique affectent à chacun une place dans un ordre hiérarchique organisé autour de sa clientèle et de ses réseaux d'amitié et de parenté⁶³.

Il semble qu'il y ait là une constante dans le comportement économique des hommes du Moyen Âge et dans l'usage qu'ils font de leurs biens, que l'on se situe au IX^e ou au XIV^e siècle. Il y a un usage social des richesses qui permet de faire naître des affects entre les parties, de renforcer des liens d'amitié ou de clientèle, de cimenter des fidélités au moyen d'actions qui sont en apparence purement monétaires. Ainsi, dans la Toscane du XIV^e siècle, la relation de dette sert aussi au changeur Lippo di Sega à construire des relations d'amitié et de bon voisinage avec un certain nombre d'habitants du village où il a établi son *podere* – ceux, du moins, dont il ne guigne pas les terres⁶⁴. Son livre de raison rend compte aussi bien de l'état de sa fortune que de celui de ses amitiés et met les uns en relation avec les autres.

L'usage social des richesses ne disparaît pas lorsque se développe l'échange marchand et que se multiplient foires et marchés où des objets sont mis en circulation contre de l'argent. Durant toute l'époque médiévale, et peut-être même au-delà, en effet, les objets entretiennent avec les personnes qui les possèdent une relation de continuité, les objets de propriété faisant partie de l'identité de leurs possesseurs⁶⁵. Il est extrêmement difficile alors, mais tout à fait essentiel, de déterminer la signification sociale de la transaction, même effectuée à prix d'argent : elle ne met pas en suspens mais au contraire contribue à construire les relations entre les parties.

L'essor quantitatif et la complexification de la documentation ne détruit pas cette réalité. Il la rend plus difficile à discerner. En Angleterre, la multiplication des comptabilités en milieu seigneurial a évidemment partie liée à l'essor de la production : il faut rendre compte d'une activité multiforme et faisant naître des flux considérables de produits allant des lieux de production vers les centres de consommation ou de redistribution que sont les abbayes (dans le

61. Un exemple d'analyses de ce type dans Lester K. Little, *Religious Poverty and Profit Economy in Medieval Europe*, Londres, p. Elek, 1978.

62. Laurent Feller, Agnès Gramain et Florence Weber, *La Fortune de Karol*, *op. cit.* (n. 52)

63. Timothy Reuter, « Property transactions and social relations between rulers, bishops and nobles in early eleventh-century Saxony: the evidence of the *Vita Meinwerici* », in Wendy Davies et Paul Fouracre (dir.), *Property and Power in the Early Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 165-199 ; Laurent Feller, « Transformation des objets et valeur des choses. L'exemple de la *Vita Meinwerici* », in Laurent Feller et Ana Rodriguez (dir.), *Objets sous contrainte*, *op. cit.* (n. 5), p. 91-122.

64. Voir Charles de la Roncière, *Un changeur florentin du Trecento : Lippo di Fede del Sega 1285 env.-1365 env.*, Paris, SEVPEN, 1973.

65. Sur cette question, la bibliographie est très vaste. Voir, pour un point de vue ethnographique, Thierry Bonnot, *L'Attachement aux choses*, Paris, CNRS Éditions, 2014. Daniel L. Smail, *Legal Plunder. Households and Debt Collection in Late medieval Europe*, Harvard, Harvard University Press, 2016 ; Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997. Sur l'usage social et politique des richesses : Paul Veyne, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil, 1976.

cas de domaines monastiques). Elle a aussi à voir avec la volonté de valoriser toute chose. Mais chaque item d'une liste affecté d'une valeur monétaire est considéré à la fois comme une redevance due et comme une marchandise : la redevance a une forte charge symbolique et, en toute logique, ne devrait pas ressortir de l'échange marchand ou être enfermé dans la logique de la marchandise. Il est pourtant nécessaire d'affecter à chacun une valeur chiffrée et de considérer chaque acte comme une transaction. Le but est toujours double. Les comptabilités servent d'abord à contrôler et juger les agents et, en même temps, à établir la valeur des choses qu'ils manipulent, ce qui contribue à rendre délicate l'interprétation que l'on peut en faire.

Parallèlement, le développement des échanges marchands à longue distance a amené de façon précoce à multiplier les procédures scripturaires qui garantissent la bonne marche des affaires, c'est-à-dire la réalisation des transactions, la définition de garanties et celle de pénalités. Ces procédures permettent la circulation d'informations qui concernent le prix des choses mais aussi la réputation des hommes, leur solvabilité, leur probité. Elles organisent la répression des fraudes même lorsque aucun cadre légal n'autorise la poursuite⁶⁶. La place du contrat écrit et de son efficacité et son rapport avec la parole donnée fait partie des problèmes qui sont actuellement en cours d'étude ou d'approfondissement⁶⁷. L'omniprésence du droit, enfin, renforce la tendance toujours plus grande à séparer, dans l'échange marchand, l'objet de la personne et à confier à des procédures impersonnelles le soin d'établir et de maintenir la confiance.

Cependant, la vie économique est, à partir du XIII^e siècle au plus tard, perçue de plus en plus à travers la question de la valeur, mettant de côté celle du pouvoir sur les choses et sur les hommes. La précision croissante des agents dans l'usage des nombres et le caractère savant que prennent les comptabilités qui se détachent de la logique d'inventaire et de simple mise en liste qui caractérisaient la mobilisation ancienne des chiffres, signifient l'apparition d'une mentalité autre, liée à l'usage du droit mais aussi à l'accroissement considérable des flux de marchandises circulant entre Orient et Occident d'une part et à l'intérieur de l'Occident de l'autre ainsi qu'à leur valorisation⁶⁸. Les grandes comptabilités d'entreprises comme celles de Francesco di Marco Datini et les diverses tentatives faites, avec plus ou moins de succès, par les monastères et les évêchés pour éclairer leur action économique nous montrent un univers mental qui change profondément entre IX^e et XIII^e siècle, bien qu'il demeure une sphère où l'échange marchand ne règle pas l'ensemble des relations d'échange et où les transactions ont encore la chaleur de l'intimité et de l'amitié⁶⁹.

C'est de ce changement concernant les écritures seigneuriales dans leur diversité comme les écritures marchandes, qu'elles soient comptables ou simplement mémorielles, comme les livres de raison, que nous allons traiter à présent.

ÉCRIRE POUR AGIR : LES ECRITURES SEIGNEURIALES

66. Avner Greif, « Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders' Coalition », *The American Economic Review*, 83, 3, 1993, p. 525-548.

67. Julie Claustre, « Introduction », in J. Claustre (dir.), *Transiger, op. cit.* (n. 5), p. 5-29. Jérôme Hayez, « Échanges marchands et non marchands dans une boutique d'armuriers-merciers. L'agence Datini d'Avignon vers 1386 », *ibidem*, p. 429-478.

68. Robert S. Lopez, *La Révolution commerciale au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1974. Avner Greif, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The American Economic Review*, 49, 3, 1989, p. 857-882. Id., *Institutions and the path to the modern economy: lessons from medieval trade*, New York, Cambridge University Press, 2006, p. 58-90 et p. 309-349.

69. Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses Sciences sociales et Histoire*, 42, 2001, p. 121-144.

La seigneurie a produit de grands ensembles documentaires qui sont toujours au fondement de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. Ils font les beaux jours des médiévistes, sinon tout à fait leur fortune. Les plus anciens mais aussi les plus problématiques concernent l'époque carolingienne.

Polyptyques, censiers et gestion de l'espace économique

Le polyptyque d'Irminon va nous servir d'exemple. C'est le plus ancien des polyptyques carolingiens conservés, mais aussi le plus spectaculaire et le plus commenté. C'est pourtant un document d'allure modeste, écrit sur parchemin, de petite taille et long de 130 feuillets. Il a une histoire : le manuscrit qui nous est parvenu a été restructuré dès le IX^e siècle et on sait que les gestionnaires de l'époque carolingienne ont travaillé dessus. Il a été utilisé, quoique de façon épisodique jusqu'au XII^e siècle. C'est donc un document qui vit sur une assez longue période⁷⁰. Il décrit 25 grands domaines ou *villae*, donnant pour chacun d'entre eux des indications sur sa structure, sa capacité productive, le nombre, le sexe et le statut juridique de ses habitants, les redevances qu'ils devaient.

Le premier commentaire est celui que Benjamin Guérard, son éditeur au XIX^e siècle, a écrit, s'efforçant d'éclairer le sens de tous les mots et de découvrir ce qu'ils signifiaient. L'effort qu'il accomplit en matière de métrologie et en matière d'éclaircissement lexical fut considérable et l'analyse qu'il a donnée est longtemps demeurée canonique⁷¹. C'est en tout cas la matrice des commentaires élaborés durant la seconde moitié du XIX^e siècle et presque tout le XX^e siècle et traitant de l'économie seigneuriale du haut Moyen Âge. La réalisation de ce document a supposé l'organisation de missions d'inspection, l'interrogation de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers de paysans et des procédures d'écriture plus ou moins standardisées de manière à établir un document homogène et, par conséquent, utilisable. Enquêter, puisqu'il s'est agi de véritables enquêtes, a entraîné des conséquences et notamment la formalisation et la fixation des rapports entre les paysans et leur seigneur, les données recueillies ne pouvant plus évoluer. Bref, la mise par écrit a permis l'élaboration d'une procédure de recueil de l'information et de contrôle de celle-ci, ainsi que la cristallisation d'éléments cruciaux de la vie sociale dans les domaines concernés, en établissant de manière claire qui était libre et qui ne l'était pas, quelles quantités de travail ou de denrées chacun devait, quelles sommes il était astreint à verser et à quel titre. Les moyens utilisés pour recueillir les informations aboutissaient aussi, du point de vue des moines, à construire une représentation de leur espace économique, aussi bien en termes de localisations qu'en termes de flux. Il est difficile de reconstituer la carte mentale que les moines ont construite en rassemblant les différents cahiers qui forment le registre parce que, celui-ci ayant été remanié, leur ordre n'est certainement pas celui que les moines avaient voulu à l'origine. Les outils comptables étaient peut-être rudimentaires et les savoir-faire arithmétiques limités. Leur maniement aboutissait cependant à une prise de conscience de ce qu'était le *dominium* et le mettait en regard de quantités et de nombres. Cela est déjà net dans le polyptyque d'Irminon qui ne peut être compris que si on le considère comme la description d'un système économique dont les éléments sont pensés comme étant complémentaires les uns des autres⁷². Elles sont confortées par ce que l'on sait de l'attitude à l'égard de leur patrimoine d'autres grands seigneurs ecclésiastiques comme Adalhard de

70. Jean-Pierre Devroey, « Au-delà des polyptyques », art. cit. (n. 31). Le terme « polyptyque » signifie simplement registre, c'est-à-dire qu'il désigne un document composé de cahiers eux-mêmes constitués de feuillets repliés sur eux-mêmes (*poly-ptychein*, replier plusieurs fois).

71. Benjamin Guérard, *Prolégomènes à l'édition du Polyptyque d'Irminon*, Paris, Imprimerie royale, 1844, t. 1.

72. Jean-Pierre Devroey, « Un monastère dans l'économie d'échanges. Les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *Annales ESC*, 39, 1984, p 570-589. Voir en dernier lieu, Id., « Au-delà des polyptyques... », art. cit. (n. 31).

Corbie. Loin de considérer le patrimoine de son monastère comme un ensemble figé et sur lequel il était inutile d'agir, Adalhard descendait dans le détail de la gestion s'efforçant de résoudre de difficiles problèmes logistiques et de tirer de son patrimoine le revenu nécessaire à l'ensemble des fonctions qu'il était tenu d'exercer⁷³. Celles-ci vont, on le sait, très au-delà de la simple couverture des besoins alimentaires et les abbés manifestent un souci constant de l'ampleur de leurs revenus. Ce sont aussi des gestionnaires, susceptibles d'orienter la production et d'organiser, comme le faisait Adalhard de Corbie, les échanges marchands⁷⁴.

Première et plus ancienne des écritures seigneuriales, le polyptyque n'est évidemment pas demeuré leur seule forme. Les nécessités de la gestion ont amené les administrateurs à manier beaucoup et fréquemment les écrits, tout en diversifiant leurs formes, tâtonnant pour chercher des types documentaires correspondant à leurs besoins.

D'une certaine façon, les censiers, qui mettent en regard des noms de personnes et des redevances à verser, particulièrement nombreux et banals à partir du XII^e siècle, sont les héritiers de ce premier grand « geste documentaire » qu'a été le polyptyque d'Irminon et, à sa suite, l'ensemble des polyptyques carolingiens. Ces documents étaient de plus la matrice nécessaire d'autres qui servaient à aller recueillir les redevances et à vérifier l'effectivité de leurs versements, les cueilloirs ou les chassereaux, documents souvent si marqués par les traces d'usure que leur lecture en est difficile. C'est par leur biais que l'habitude de compter et d'évaluer les revenus s'est prise.

Enfin, les enquêtes seigneuriales n'ont jamais cessé et ont constitué un mode ordinaire d'information sur les revenus comme sur les droits du monastère. En Angleterre comme en Italie méridionale, elles sont utilisées afin de connaître les droits du seigneur et les revenus qu'il peut attendre de la terre qu'il domine et forment, dès le XII^e siècle, un mode normal de gestion des terres. Elles le sont aussi afin de renforcer la domination sur les hommes et de rappeler aux dépendants leur statut et leur position humiliée. Autant que la recherche et l'organisation des ressources, c'est-à-dire l'extraction de la rente, ces documents ont pour but le renforcement des positions symboliques de chacun des dépendants vivant sur le domaine. Si être *servus* n'a pas nécessairement ou pas automatiquement d'incidence matérielle, cela en a en revanche sur l'honneur et sur la renommée ou la considération dont les intéressés peuvent jouir (ou pas) dans leur communauté⁷⁵. On a déjà évoqué plus haut les comptabilités de manoirs anglais. Elles s'appuient sur et répondent à d'autres documents, les *extents*, qui sont également des enquêtes portant sur les redevances et sur les devoirs des tenanciers : les exemples en sont pléthoriques et consolident l'idée selon laquelle la seigneurie produit, pour son fonctionnement, une documentation multiforme qui utilise les nombres autant que les mots. La conservation et la transmission des textes produits n'a pas toujours été jugée nécessaire mais leurs débris informent autant sur la réalité de la production et du prélèvement que sur les capacités cognitives des gestionnaires, sur leurs outils intellectuels et sur leurs priorités. C'est le permanent, c'est-à-dire les droits et les titres qui, au premier chef, intéresse les gestionnaires monastiques. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir privilégier les types documentaires et les supports matériels le mieux à même de satisfaire leur propos.

73. *Contra*, Robert F. Berkhofer, *Day of Reckoning. Power and Accountability in Medieval France*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2004, p. 53 et suiv., développe l'idée d'un manque d'intérêt des moines pour la gestion des terres, leur action étant tout entière tendue vers le désir de sacraliser leur patrimoine et non pas vers son exploitation.

74. Laurent Feller, « La richesse des moines. Économie morale et économie politique au haut Moyen Âge », *Monachesimi d'Oriente e d'Occidente nell'alto medioevo*, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2017, p. 845-876.

75. Nicolas Carrier, *Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, PUPS, 2013.

*Les cartulaires et la gestion du patrimoine*⁷⁶

Longtemps les cartulaires ont été considérés par les historiens comme des outils ouvrant une fenêtre sur les pratiques économiques des institutions ecclésiastiques et des groupes sociaux en relation avec elles⁷⁷. Ils donnent en effet à voir une sélection documentaire, un tri, accompagné d'un classement qui peut être différent de celui des archives. L'ordre choisi dans cette réorganisation, chronologique en Italie centrale au XII^e siècle, topographique au même moment en France du Nord, nous informe sur le projet construit par les archivistes, parfois assez éloignés des purs soucis de la gestion, comme dans le cas étudié récemment du cartulaire du Mont-Cassin⁷⁸. Les préoccupations patrimoniales l'emportent sur les soucis de la gestion quotidienne ou **semblent** le faire.

Les questions de production ne sont cependant pas totalement absentes des préoccupations des cartularistes, même lorsque le document n'est composé que de titres de propriété. Ceux-ci emportent des droits sur les hommes autant que sur les terres et les compilateurs comme les utilisateurs de ces documents en sont pleinement conscients : ils sont l'une des preuves de l'existence des redevances. Il arrive aussi qu'ils intègrent à leur travail les documents organisant la vie économique concrète de la seigneurie, c'est-à-dire les contrats agraires et les coutumes, donnant ainsi des indications, souvent d'ailleurs les seules disponibles, sur les revenus des abbayes ou des évêchés concernés. Les moines de Farfa ont ainsi dédié un livre entier, le *Liber Largitorius*, aux contrats agraires, proposant une série continue de *livelli* allant du VIII^e au XII^e siècle, montrant que la question de l'aliénation temporaire de leurs biens d'une part et celle de la gestion de leurs terres d'autre part avaient été une préoccupation constante pour leur communauté depuis la fondation du monastère. L'enregistrement des cens donne par ailleurs une idée *a minima* des revenus attendus. Il est clair cependant, dans ce cas, que les cens ne peuvent pas avoir constitué l'intégralité des revenus seigneuriaux mais que le cartulaire spécialisé qui les mentionne est un outil permettant de les reconstituer. Il en va de même à S. Clemente a Casauria où les contrats agraires sont intégrés au cartulaire au même titre que les actes de propriété ou les documents d'autorité⁷⁹. Inversement, le chroniqueur du Mont-Cassin, Léon d'Ostie, a intégré à son travail le regeste de contrats agraires. Il y portait les noms des preneurs, les surfaces concernées, le montant du droit d'entrée en tenure et celui du cens. Cela

76. La question de la définition des fonctions des cartulaires a été totalement renouvelée durant ces trente dernières années : Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse (dir.), *Les Cartulaires* (Actes de la Table ronde des 5-7décembre 1991), Paris, École des chartes, 1993. Patrick Geary, *La Mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996 ; Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire, op. cit.* (n. 6). Pierre Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 49, 1, 2006, p. 21-32. Paul Bertand, *Les écritures ordinaires, op. cit.* (n. 6), p. 354-360.

77. C'est en partie en se servant des cartulaires de Cluny et des églises de Mâcon que Georges Duby étudia la société mâconnaise : Georges Duby, *La Société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, A. Colin, 1953, p. 9-10. C'est également en commentant la série des cartulaires et des chroniques de Farfa que Pierre Toubert construisit l'ossature de la sienne : Pierre Toubert, *Les Structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine, du IX^e au XII^e siècle*, Rome, École française de Rome, « Bibliothèques des Écoles françaises d'Athènes et de Rome » 221, 1973.

78. Pierre Chastang, Laurent Feller et Jean-Marie Martin, « Autour de l'édition du *Registrum Petri Diaconi* », art. cit. (n. 19).

79. Le *Liber Largitorius* de Gregorio di Catino est exceptionnel dans sa conception comme dans sa réalisation : *Liber Largitorius vel notarius monasterii Pharphensis*, éd. Giuseppe Zucchetti, Rome, E. Loeschner, « Regesta Chartarum Italiae », 1913. Voir Pierre Toubert, *Les structures du Latium médiéval... p. 516 et suiv.* Cartulaire de Casauria, BnF, ms. lat. 5411. En ligne sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84526553/f13.image.r=Casauria> (consulté le 15 juillet 2019). Laurent Feller, « Le cartulaire-chronique de S.Clemente a Casauria », in Olivier Guyotjeannin et alii, *Les cartulaires, op. cit.* (n. 77), p. 261-277.

ne suffit naturellement pas à faire de la chronique un instrument de gestion, mais fournit au moins des indications sur ce que l'auteur considérait comme devant être rapporté. Pierre Diacre avait annoncé, dans l'introduction de son cartulaire, une section consacrée aux contrats agraires qui ne vit jamais le jour⁸⁰.

Ces documents interagissent avec les coutumes locales dont les termes se surajoutent aux conditions des contrats, comme Pierre Toubert en avait eu l'intuition. En Italie, les coutumes font l'objet de recherches particulièrement attentives de la part des seigneurs. Au Mont-Cassin, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, une série d'enquêtes menées village par village et étudiées par A. Schrimpf-Patey a permis de les connaître⁸¹. Les comptes rendus qui en sont issus, élaborés au cours d'une procédure d'écriture particulièrement complexe, ont été rassemblés à l'intérieur d'un volume compilé tardivement contenant une grande partie des documents permettant la gestion de l'abbaye. Sous l'appellation de *Conditiones*, ces comptes rendus d'enquête forment un chapitre à part dans le volume et constituent ce dont les communautés villageoises et les moines disposent de plus proche de véritables statuts⁸². Contrairement aux statuts urbains ou à d'autres statuts de communautés rurales, les *conditiones* ne sont pas rédigées par les communautés ni à leur demande et pour satisfaire à leurs propres besoins mais par le seigneur qui constate l'existence de normes et de coutumes et en valide la pertinence. Leur fonction est d'abord de réaffirmer ce qui lui est dû⁸³. Leur rédaction est le résultat d'un processus d'élaboration extrêmement long et complexe où, à chaque pas, le pouvoir et les droits de l'abbé sont consolidés et la situation de sujétion des habitants de la *terra sancti Benedicti* rappelés. Ce n'est pas la voix des dominés que nous entendons dans les enquêtes, mais bien celle du seigneur qui met en ordre et exige. Il concède parfois des avantages ou des privilèges mais il ne négocie pas⁸⁴. Ces droits une fois rappelés, le seigneur prélève les redevances qui lui sont dues et construit pour ce faire une série d'instruments qui lui permettent de collecter ses revenus. Au Mont-Cassin, encore, les censiers compilés dans le courant du XIII^e siècle l'ont été à partir des registres à l'intérieur desquels les procès-verbaux des enquêtes avaient été copiés. Ils sont intégrés, au terme d'un long processus d'écriture, dans de nouveaux registres qui permettent d'opérer une forme de synthèse entre les différents faits et droits consignés. Ces registres ne ressortissent pas de la logique du cartulaire mais intègrent au fur et à mesure de leur arrivée au monastère l'ensemble des documents intéressant sa vie économique. On y trouve par conséquent à côté de *livelli* des enquêtes ou des concessions de droits particuliers comme celui de construire des moulins ou des pressoirs pour l'huile.

Les registres servent ici à consigner des informations dont la mise en forme donne naissance à deux types documentaires différents : les *conditiones* d'une part, les censiers d'autre part. Et, à partir de ces censiers, des cueilloirs sont élaborés. La gestion des seigneuries repose sur des réseaux documentaires, les documents permettant de recouvrer les redevances, les censiers,

80. *Registrum Petri Diaconi (Montecassino, archivio dell'abbazia, Reg. 3)*, éd. Jean-Marie Martin et alii, Rome, École française de Rome, 2016.

81. Albane Schrimpf-Patey, « *Inquirere et in scriptis redigere* »..., *op. cit.* (n.11), p. 274-292.

82. *Ibidem*, p. 292-302. Il s'agit du *Registrum Secundum Bernardi Abbatis*, Archivio dell'Abbazia di Montecassino, cod. 6, registre compilé bien après la mort de l'abbé Bernard Ier Ayglier, dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

83. *Ibidem*. *Mutatis mutandis*, ces enquêtes exercent, dans le système documentaire seigneurial ainsi que dans la construction du rapport de domination la même fonction que les *Weistümer* en Franconie. Voir Joseph Morsel, « Le prélèvement seigneurial est-il soluble dans les *Weistümer* ? Appréhensions franconiennes (1200-1400) », in Monique Bourin et Pascual Martinez Sopena (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales, XI^e-XIV^e siècles : réalités et représentations paysannes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 155-210, aux p. 176-177 et p. 187-188. Il faut les rapprocher du système des *extents* anglaises.

84. Voir Laure Verdon, *La Voix des dominés. Communautés et seigneurie en Provence au bas Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2012, p. 177-178. Dans le cas du Mont-Cassin, il ne semble pas que l'écriture des coutumes soit autre chose que l'affirmation sans négociation possible du pouvoir seigneurial.

comme les cueilloirs que les receveurs emportent sur le terrain, s'articulant les uns aux autres et s'appuyant à la fois sur le chartrier et sur le ou les cartulaires composés en fonction des besoins de l'abbaye⁸⁵.

Instruments de gestion et de prélèvement

Les actions économiques ne se limitent pas au prélèvement, bien qu'il soit caractéristique et qu'il soit parfois l'élément le plus aisément visible dans l'ensemble des actes de gestion de plus en plus nombreux et complexes avec le passage du temps. De simples inventaires ou des relevés partiels de droits comme ceux que l'on trouve dans les censiers sont insuffisants. À partir du XIII^e siècle, les gestionnaires s'efforcent d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe effectivement sur leurs terres et de construire des instruments écrits qui leur permettent de recueillir les informations nécessaires à l'organisation de leurs dépenses et de leurs recettes.

L'Angleterre constitue le meilleur terrain d'observation pour en parler. Les grands changements intervenus dans l'organisation des seigneuries anglaises à la fin du XII^e siècle ont été l'occasion d'une véritable explosion dans la production documentaire, l'exploitation en faire-valoir direct de très grands domaines passant par l'écriture, une écriture presque maniaque dans sa recherche de la précision et du détail, mais dont la fonction, outre le contrôle, est bel et bien de rendre compte des actions effectuées⁸⁶. Ces écrits sont d'abord représentés par les constructions compliquées que sont les comptes des grandes seigneuries monastiques anglaises. La série des rouleaux, 40 000 pour le seul monastère de Bury St Edmunds par exemple, impressionne d'abord par sa masse. Elle impressionne aussi par l'articulation institutionnelle qu'elle implique et la hiérarchisation administrative qu'elle sous-entend. La gestion des grands domaines entraîne en effet un étagement des comptabilités en trois niveaux, celui des manoirs, qui sont des unités de production, mais aussi des unités fiscales ou de prélèvement ; celui des obédiences, c'est-à-dire celui des offices de l'institution (camérier, cellérier, infirmier), qui sont à la fois des entités dépensières et des gestionnaires de revenus, un certain nombre de manoirs leur étant affectés ; celui, enfin, de l'institution, prieuré-cathédrale ou abbaye, seule en mesure de produire des comptabilités synthétiques. Celles-ci décrivent l'intégralité des flux, flux d'argent et d'objets matériels, circulant à l'intérieur de l'institution.

Trois niveaux, par conséquent, qui entraînent la multiplication des instances productrices de comptes. Harmony Dewez⁸⁷, après Paul Harvey et quelques autres, a montré la diversité des logiques à l'œuvre. La principale demeure le contrôle des actions des intendants et gestionnaires que les chiffres fournis permettent de mesurer : les erreurs sont identifiées et punies, de même fraudes et coupages sont repérés et réprimés. Des remboursements sont exigés des intendants négligents ou ayant simplement commis des erreurs de calcul. La logique est celle d'une recherche d'informations permettant d'évaluer et de juger la gestion mais devant aussi servir à organiser ou à améliorer la circulation des valeurs entre les différents niveaux de l'administration seigneuriale⁸⁸. Une autre raison de tenir des comptes justes apparut durant le XIII^e siècle lorsque la fiscalité royale commença de se faire pressante et qu'il fallut répondre à ses exigences en matière de prélèvement. Les impératifs de la production donnèrent aussi

85. Sur la notion de réseau documentaire, voir Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires*, op. cit. (n. 6), p. 244-259.

86. Pour une présentation rapide et complète de la question, voir Christopher Dyer, *Making a Living in the Middle Ages. The people of Britain, 850-1520*, New Haven, Yale University Press, 2002, p. 119-137. Paul D. A. Harvey, « The English inflation of 1180-1220 », *Past and Present*, 61, 1973, p. 3-30. Paul D. A. Harvey, « The Pipe Rolls », art. cit. (n. 55), p. 345-359.

87. Harmony Dewez, « Connaître par les nombres », op. cit. (n. 11), p. 173-241.

88. Eric Stone, « Profit and loss », art. cit. (n. 34).

naissance à une littérature de type manuel à travers les traités de *Housbandry* qui permettent de théoriser les impératifs de production et de gestion. Ces techniques très sophistiquées reposant sur l'accumulation de comptabilités ne s'étendent que partiellement aux seigneuries laïques comme le montre le dossier de Thierry de Hireçon, où la classification des 200 comptes artésiens datant de la période 1295-1328 s'avère impossible à faire, en grande partie parce que les offices ne sont pas affectés de façon claire et fixes et que les agents de la seigneurie occupent des postes dont la définition varie très rapidement⁸⁹.

Ordinairement, la gestion seigneuriale donne naissance à des ensembles documentaires disparates : les gestionnaires n'avaient pas une meilleure vision que nous de leur action. Ils ont, pour y porter remède, perfectionné la technique du registre en en démultipliant la typologie et en créant de façon empirique des outils leur permettant d'accéder à l'information. Le but était d'avoir, dans la mesure du possible, une vision synoptique de la vie économique du monastère. Deux exemples sont bien connus, celui du livre de Guillaume de Ryckel, abbé du monastère de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle, et celui de Jehan de Brécourt, abbé de Saint-Martin de Pontoise, ouvert en 1328 mais utilisé de façon continue jusqu'à la fin du XIV^e siècle⁹⁰. Ces deux registres ont pour caractéristique commune de nous donner des renseignements que les autres types documentaires ne fournissent généralement pas et, surtout, d'atteindre d'un peu plus près la vie économique des établissements. Le premier, édité et étudié par H. Pirenne en 1890, a été élaboré dans un contexte de réforme de l'abbaye. Guillaume de Ryckel s'efforce alors de remettre en ordre un temporel en crise et, pour ce faire, met au point un outil de travail qui lui donne un accès rapide aux informations dont il a besoin. Une étude menée par Dany Rollet montre que l'ordre du registre, dont le désordre apparent avait heurté Pirenne qui essaya d'en comprendre la logique de construction, reposait sur l'utilisation et le remplissage simultané de plusieurs cahiers traitant de sujets très différents et assemblés après que la rédaction eut commencé⁹¹.

Il en va un peu différemment, près d'un siècle plus tard pour le livre de Saint-Martin de Pontoise étudié par Anne-Laure Alard-Bonhoure. L'abbé, Jehan de Brécourt, a cherché à rendre compte simultanément des principaux postes de son établissement. On trouve ainsi, à côté des comptes d'un péage, d'autres comptes portant sur la gestion du troupeau de moutons, des listes de cens ou d'affermage, des inventaires et des comptes partiels... Bref, une somme d'informations centralisées et classées par dossiers de telle sorte que l'utilisateur, en l'occurrence l'abbé et ses successeurs, puissent y trouver ce dont ils avaient besoin. Le plus important est que ce registre fut utilisé de façon continue des années 1320 jusqu'en 1390, chaque abbé lui imprimant sa marque, et les enregistrements variant en fonction de la conjoncture. Comme le note A.-L. Alard-Bonhoure, on est en présence ici d'une sorte de cartulaire-stock, voire de livre global pour reprendre la terminologie proposée par P. Bertrand⁹².

La particularité de ces deux documents est de faire partie d'un groupe encore mal cerné pour le Moyen Âge, celui des écrits de travail destinés à rendre possible l'action des abbés sur le

89. Paul Bertrand, *Les Écritures ordinaires*, op. cit. (n. 6), p. 301.

90. *Le Livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272)*, op. cit. (n. 35) ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, éd. Joseph Depoin, Pontoise, Imprimerie de Allart, 1895-1909. Anne-Laure Alard-Bonhoure, « Histoire d'un outil de gestion : enquête codicologique sur le registre 9H2 de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise (1328-1603) », in Harmony Dewez et Lucie Tryoen (dir.), *Administrer par l'écrit au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2019, p. . Anne-Laure Alard-Bonhoure, « Richesses en crises. Techniques de gestion et écritures comptables à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise (années 1320 – années 1490) », thèse soutenue à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne en 2019.

91. Dany Rollet, « Comprendre l'organisation et les enjeux d'un manuscrit de gestion par son étude codicologique et économique. L'exemple du *Liber Sancti Trudonis*, rédigé sous l'abbatiat de Guillaume de Ryckel (1249-1272) », mémoire de master 2 soutenu en 2013 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

92. Paul Bertrand, *Les écritures ordinaires*, op. cit. (n. 6), p. 92-93.

patrimoine de leur institution. Ils constituent pour eux un outil autant qu'une ressource, leur permettant de classer et de mémoriser les informations nécessaires à la remise en ordre du patrimoine et à la gestion des terres. L'ordre de ces manuscrits reflète une logique d'utilisation, alors que les gestionnaires doivent inventer, en dehors de tout modèle, les instruments permettant de prendre possession des informations et de les mobiliser que ce soit pour connaître les revenus ou pour être informé des conflits en cours et des possibilités de règlement. Ces grands registres, compilés à partir du milieu du XIII^e siècle, sont eux aussi des cartulaires-stocks, organisés chronologiquement et pensés de telle sorte que les informations puissent aisément y être retrouvées. Le Mont-Cassin du XIII^e siècle offre ainsi des exemples de la diversification des types d'écriture, liée à des procédures d'enquête et de modification des techniques d'enregistrement.

Bref, la complexification de la vie économique en milieu rural a impliqué la recherche et l'invention de nouveaux outils qui permettent de rendre compte des multiples réalités à affronter comme aussi des injonctions que, au XIII^e siècle, à partir de Latran IV, l'Église lance aux gestionnaires de temporel ecclésiastique, ayant trait aussi bien au contrôle des agents qu'à la surveillance de l'endettement ou à celle de la production. La nouvelle donne économique a fait naître des formes scripturaires nouvelles comme les comptes, mis en forme pour pouvoir être audités puis mobilisés pour connaître les revenus, estimer le profit, calculer ce qui est dû au fisc ou encore mesurer l'endettement⁹³.

ÉCRIRE ET COMPTER : LES ECRITURES COMMERCIALES

Si la vie rurale et la question de la seigneurie sont toujours au cœur de l'histoire du Moyen Âge, l'étude de l'économie de la période passe évidemment aussi par celle du commerce. Celui-ci a produit une masse énorme d'écrits sous la forme de contrats, de comptabilités, de livres de raison et de textes juridiques, qu'il s'agisse de normes ou de procès. Le commerce a longtemps été l'objet quasi-exclusif de l'attention des historiens économistes à la recherche des signes permettant de décrypter les conjonctures et de comprendre aussi l'évolution des modes de production occidentaux⁹⁴. Durant une bonne partie du XX^e siècle, la question de l'apparition du capitalisme a été l'une des plus attentivement traitées par la recherche. Georges Espinas a, par exemple, donné un titre évocateur mais très inexact à son édition de l'exécution testamentaire de Jehan Boinebroke datant de 1286 en l'intitulant *Les Origines du capitalisme*⁹⁵.

La fascination pour la partie double

Les écritures laissées par les marchands des XIV^e et XV^e siècles ont, pour leur part, fasciné par leur technicité et par leur apparente efficacité : instruments de change, mémoriaux, journaux, grands livres, correspondances, tout cela donne une impression de modernité et de recherche constante du perfectionnement. Depuis De Roover⁹⁶, de plus, et jusqu'au livre d'anthropologie économique de Clarisse Herrenschmidt⁹⁷, tous les auteurs sont obnubilés par l'apparition de la comptabilité à partie double et par les relations supposées qu'elle entretient avec les hautes mathématiques et, en particulier, avec l'œuvre de Luca Pacioli. Il existe effectivement, depuis le XIII^e siècle, un lien entre vie commerciale et vie savante. Les travaux de Fibonacci à Pise,

93. Harmony Dewez, « Connaître par les nombres », *op. cit.* (n. 11) p. 230-231.

94. Par exemple : Roberto S. Lopez, *La Révolution commerciale*, *op. cit.* (n. 68).

95. Georges Espinas, *Les Origines du capitalisme. I. Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien (?-1286 environ)*, Lille, E. Raoust, 1933. Récemment encore, Jacques Heers faisait paraître un petit ouvrage intitulé *La Naissance du capitalisme au Moyen Âge. Changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, Perrin, 2014.

96. Voir, par exemple, Raymond De Roover, « Aux origines d'une technique intellectuelle : la formation et l'expansion de la comptabilité à partie double », *Annales d'histoire économique et sociale*, 9, 1937, p. 171-193.

97. Clarisse Herrenschmidt, *Les Trois Écritures. Langue, nombre, code*, Paris, Gallimard, 2007, p. 307-340.

dans un milieu canonial fortement marqué par les nécessités de la vie commerciale, semblent le montrer. Tout comme le montre aussi l'élaboration au même endroit et au même moment des premières cartes marines médiévales, établies pour illustrer des portulans et des routiers : il y a là une autre forme de maniement de l'écriture, qui met en relation description des routes et représentations graphiques impliquant aussi bien les côtes que les abords des ports⁹⁸. Ce n'est pas un trait marginal, la maîtrise des instruments de la navigation faisant partie de l'outillage intellectuel des marchands à côté des savoir-faire comptables, des techniques de change et de rudiments de droit commercial.

Par ailleurs, les techniques commerciales reposent sur l'écriture, quel que soit le niveau auquel on se situe. Tous les marchands ont en tête, d'une manière ou d'une autre, les conseils ou plutôt les maximes versifiées que Pegolotti a écrites pour les placer en exergue de sa *Pratica della Mercatura : Scrivere bene la ragione e non errare*⁹⁹. Calculer, poser les résultats par écrit et ne pas se tromper : la conscience du marchand est calculatrice et le résultat du calcul doit être porté par écrit, même si lui-même ressortit d'une autre logique, puisqu'il ne se pose pas mais résulte d'une série de gestes. Calculer, c'est en effet d'abord poser des jetons sur l'abaque et ensuite seulement écrire le résultat de l'opération. Cela implique un va-et-vient entre l'échiquier et le manuscrit qui suppose un entraînement intellectuel particulier, très différent du nôtre puisqu'il inclut des gestes et le maniement d'objets (les jetons)¹⁰⁰.

Le texte produit, le compte, est l'un des éléments d'une opération longue et complexe, qui va du dénombrement à l'évaluation et à l'effectuation d'opérations arithmétiques, jusqu'à la vérification. La production du texte s'insère dans une chaîne d'actions plus ou moins longues qui passent par le placement de jetons sur l'abaque suivi de l'annonce orale du nombre et du résultat de l'opération, et qui ont toujours pour finalité la mise par écrit. Le geste, la parole et l'écriture sont les phases d'une même action qui pour nous s'effectue seulement sur le papier, en silence, ou sur le clavier de notre ordinateur ou de notre tablette. Le texte écrit, le compte, est par conséquent le seul fossile qui permette la reconstruction de ces actions et leur transformation en récit, avant que l'historien ne s'en empare pour en faire des séries et des courbes dont l'efficacité est grande mais dont la véracité, entendue ici comme capacité à représenter le réel, est un problème tant que l'on n'a pas élucidé la façon dont ils ont été élaborés : au fond, que compte-t-on ?

S'agissant des grandes comptabilités du bas Moyen Âge, que l'on parle de celles de la maison Datini ou de celles des Salviati, elles sont de plus infiniment complexes et témoignent de très nombreuses étapes intermédiaires qui impliquent l'établissement d'autant de documents, en partant des *ricordanze* ou mémorial et des journaux et en passant par une série de comptes intermédiaires, pour chaque type d'opération ou pour chaque catégorie d'objets ou de transactions avant d'arriver à la construction du grand livre et du livre secret¹⁰¹.

98. Patrick Gautier Dalché, *Carte marine et portulan au XII^e siècle. Le liber de existencia riveriarum et forma maris nostri mediterranei. Pisa, ca 1200*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome », 1995.

99. Francesco Pegolotti, *La Pratica della Mercatura, op. cit.* (n. 44), p. 20.

100. Voir ce que disait là-dessus Lucien Febvre, « Comptabilités et chambre des comptes », *Annales d'Histoire économique et sociale*, 26, 1934, p. 148-153. Il n'est pas tout à fait certain que, dans la polémique suscitée par Febvre, celui-ci ait eu entièrement raison : Étienne Anheim, « L'historiographie est-elle une forme d'histoire intellectuelle ? La controverse de 1934 entre Lucien Febvre et Henri Jassemin », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 59, 2012, p. 105-130.

101. Présentation rapide et claire de cette question dans Jérôme Hayez, « Échanges marchands et non marchands », art. cit. (n. 67). Voir Raymond De Roover, « Aux origines d'une technique intellectuelle », art. cit. (n. 96). Voir en dernier lieu la présentation de Clarisse Herrenschildt dans *Les Trois Écritures, op. cit.* (n. 97), p. 332-339.

Écritures de marchands : quelques exemples

La raison du marchand n'est cependant pas seulement calculatrice. Elle intègre un ensemble de données et de faits qui incluent des attitudes sociales obligatoires, comme la générosité et la piété. On citera encore ici Pegolotti. Le bon marchand doit agir avec droiture, être prévoyant et tenir sa parole (*Lunga prevendenza le sta bene, E ciò che promette non venga mancante*) dit-il, toujours dans ses liminaires. Il doit aussi donner pour Dieu (*La chiesa usare e per Dio donare*). Ceci, qui constitue son *éthos*, doit se retrouver dans les écrits qu'il laisse : on pense ici aux livres de raison et aux manuels qui sont tout cela et donnent aussi des indications sur les affaires aussi bien que sur la vie des familles. Les mariages, les naissances et les morts peuvent y être notés à côté des éléments de la vie quotidienne de l'entreprise et qui font que, entre le mémorial où chacun écrit au jour le jour les événements concernant la boutique ou la compagnie et le livre de raison, la distance n'est pas toujours très grande.

L'activité du marchand, même si elle n'est pas spécialisée, laisse une documentation qui est, elle, spécifique, abondante et complexe. Ses éléments portent des noms qui renvoient à des phases différentes d'élaboration : *carta, pagha, polizza, memoria, resta, ricordanza, cartularium*¹⁰². Ce sont des types documentaires qui interviennent à des moments particuliers ou dans des conditions qui permettent de décrire le travail d'élaboration textuelle : même une comptabilité à partie simple que H. Bresc qualifie d'archaïque, comme le livre de raison de Paul de Sade, apparaît comme un produit finement construit et élaboré¹⁰³.

Paul de Sade, qui a laissé un livre de raison pour les années 1390-1394, est un marchand, engagé dans des activités complexes. C'est un noble qui vit à la cour pontificale et y exerce des fonctions. Il possède des navires et trafique de divers produits, du sel au plomb, seul ou en société. C'est également un manieur d'argent, qui consent des prêts portant parfois sur des sommes assez fortes. Il en tient des comptes tellement imbriqués dans son livre qu'il peut opérer des virements à l'intérieur même du document : il effectue ainsi des paiements par de simples jeux d'écriture. Il prête, emprunte, reçoit des dépôts, participe à des compagnies. Bref, il tient une banque, sans doute assez rudimentaire, mais qui rend des services et se montre efficace. Dans ces activités de manieur d'argent, les opérations financières sont fortement reliées à ses pratiques sociales : il prête à des familiers en qui il a confiance sans nécessairement recourir alors aux services d'un notaire.

Son statut nobiliaire se décèle également dans ses comptes, à travers lesquels on aperçoit sa forte vocation militaire, son goût pour les armes et pour les chevaux. Il effectue aussi un service auprès du pape. C'est enfin un homme riche, qui a un train de vie coûteux et des possessions foncières importantes. Il investit dans les maisons d'Avignon ainsi que dans les boutiques qu'il loue à bon prix. Il possède des terres et des vignes dont il surveille lui-même l'exploitation. La comptabilité personnelle qu'il a laissée permet donc de dessiner une figure complexe, définie par la pluriactivité, une pluriactivité qui est normale à ce moment et à ce niveau social et qui montre l'étendue de ses actions. Il est présent partout où il a intérêt à le faire, diversifiant ses activités sans doute pour diviser les risques, mais aussi parce qu'il se trouve partout où il y a un gain à faire. Il agit sur plusieurs scènes sociales à la fois et, en même temps, il écrit ses comptes. C'est une comptabilité à partie simple, renvoyant à d'autres éléments, des minutes, qu'il écrit lui-même ou fait écrire et intégrant aussi, lorsque c'est nécessaire ou possible, des comptes individuels, ainsi parfois qu'une présentation des pages face à face (doit et avoir). Mais ce document n'est pas destiné à rendre compte de son administration ou à en faciliter la gestion. Il fonctionne davantage comme un aide-mémoire qui lui permet de suivre au jour le jour ses

102. *Le livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*, éd. Henri Bresc, Paris, Éditions du CTHS, « Collection de documents inédits sur l'histoire de France » 65, 2013, p. 13.

103. *Ibidem*, p. 22-24.

propres affaires et surtout de guider ses éventuels héritiers dans leur action, puisque ce document donnerait assez facilement un état de sa fortune, de ses dettes et de ses créances, s'il venait à disparaître subitement¹⁰⁴. Ce journal ou manuel – la typologie des documents de cette nature est difficile à établir avec certitude –, sert de lien entre les différents éléments scripturaires qu'il produit et lui permet de se retrouver dans les méandres des multiples registres que ses diverses activités l'ont certainement amené à compiler. Paul de Sade a fait un effort constant d'écriture pour intégrer un nombre considérable d'éléments disparates dont la réunion nous informe non seulement sur sa capacité à calculer, mais aussi sur son rapport à l'écriture, familial et quotidien, rendu obligatoire par l'existence d'un fonds abondant et complexe à gérer. Ce rapport nous signifie un effort permanent et constant pour noter tout ce qui doit l'être.

Les dossiers laissés par des artisans ou des commerçants d'envergure médiocre nous montrent l'omniprésence de ces écritures instrumentales : les acteurs, quels qu'ils soient, notent brièvement et immédiatement les éléments essentiels des affaires en cours et le responsable met en ordre et donne une première élaboration à ces renseignements : c'est ce que font au XIV^e siècle en Avignon le cordier Jean Tesseire et, au XV^e siècle, à Paris, le couturier Colin de Lormoye¹⁰⁵. Cela peut aboutir à la graphomanie quelque peu hallucinée de Francesco di Marco Datini telle qu'elle apparaît dans une correspondance où il se plaint d'être contraint à écrire en permanence et sans arrêt¹⁰⁶.

La documentation spécialisée laissée par les marchands reflète ou doit refléter des tensions entre les différents aspects de la vie du scripteur. Lorsque l'on parle d'affaires, souvent on parle aussi, en effet, d'amitié ou d'affection. On parle donc de soi et de son rapport à autrui. On se situe également à l'intérieur de plusieurs scènes sociales où l'individu agit selon des raisons ou des modalités à chaque fois différentes et selon des visées elles aussi différentes. Les livres de raison et certaines comptabilités personnelles, comme les comptabilités de boutique, mais aussi les correspondances commerciales peuvent opérer cette synthèse. Ainsi, la comptabilité laissée par de Paul de Sade présente des aspects tout à fait remarquables pour nous et fournit un bon exemple de cette intrication et de l'importance de l'écriture dans le jeu social pour garder une trace qui fasse mémoire, sans préjudice de sa valeur juridique.

On retrouve des déterminations semblables, plus bas dans la hiérarchie sociale, chez le cordier Jean Tesseire. Tesseire est un gros artisan, qui appartient à l'élite urbaine avignonnaise du milieu du XIV^e siècle. Quoique ses affaires aient une certaine ampleur et lui procurent à la fois du prestige et des charges honorifiques mais peut-être coûteuses (il a été gestionnaire de l'hôpital Saint-Bénézet), il n'a aucune prétention à la noblesse et n'a pas l'ampleur sociale d'un Paul de Sade, ni son train de vie. Cela dit, il est engagé lui aussi dans des affaires commerciales assez complexes et dans le prêt d'argent. L'une de ses grosses sources de revenus est la table qu'il loue à un boucher près de son domicile. Il est surtout propriétaire d'un atelier de corderie dont nous ne savons rien et qui a dû aussi donner lieu à une comptabilité spécifique. L'unité de ces existences est constituée par l'écriture comptable et la tenue d'un livre qui permet au jour le jour de rassembler les différents éléments qui les structurent. Il met au point un système d'écritures complexe qui implique l'existence d'un classement et d'un système de cotation permettant de passer des chartes, cédules et quittances conservées dans ses coffres, au livre qui lui sert à la fois de mémorial et de livre de raison et qu'il désigne comme son cartulaire¹⁰⁷. Ce livre composite est aussi un outil qui, en

¹⁰⁴. *Ibidem*, p. 28.

¹⁰⁵. Mélanie Morestin-Dubois, « Pratiques scripturales et pratiques économiques », *op. cit.* (n. 11) ; Julie Clautre, « Mémoires d'un artisan parisien », *op. cit.* (n. 11).

¹⁰⁶. Jérôme Hayez, « L'archivio Datini », art. cit (n. 14).

¹⁰⁷. Mélanie Morestin-Dubois, « Pratiques scripturales et pratiques économiques », *op. cit.* (n. 11), p. 309-318.

qu'il constitue et amplifie tout au long de son existence active, de conserver la mémoire d'affaires complexes et de contrôler efficacement son patrimoine. Il exerce, à l'échelon d'une entreprise individuelle, le même rôle fonctionnel que celui exercé par les livres de Guillaume de Ryckel et de Jehan de Brécourt dans leurs abbayes respectives. Face à l'afflux de documents, il faut se débrouiller pour les organiser afin qu'ils puissent continuer d'être utiles. Ici, l'action économique ne peut pas se dissocier, comme Alessandro Stella en a eu l'intuition, de la pensée comptable et chiffrée qui implique l'existence d'une mémoire consolidée par la transcription, l'annotation et la cotation des documents produits¹⁰⁸.

Ces comptabilités ou ces livres de raison permettent ainsi d'entraîner des réalités complexes et contradictoires puisqu'on devine en elles la présence d'un univers chaleureux, celui de l'amitié et de la confiance existant entre membres d'un même groupe professionnel¹⁰⁹. Dans cet univers-là, le don et l'échange sans estimation, la gratuité en somme, existent : les livres de raison en rendent compte. Ce sont les cadeaux que fait Paul de Sade, les dépenses élevées, sinon extravagantes, qu'il consent pour son mariage. Dans un autre contexte, celui du *contado* florentin au début du XIV^e siècle, ce sont les prêts consentis par Lippo di Fede dans le village où il s'installe et dont le remboursement n'est pas exigé¹¹⁰. On y voit bien aussi la présence d'un autre univers, plus froid, celui du calcul et de la rationalité, de la recherche du profit dans lequel chaque action doit aboutir à maximiser des avantages. Ce sont alors les créances qu'il faut percevoir et solder et le même personnage qui n'exige pas de remboursement de certains de ses débiteurs peut l'exiger pour d'autres lorsqu'il le désire, par exemple s'il veut s'emparer de leurs terres pour arrondir son exploitation. La comptabilité de Lippo di Fede est aussi un instrument de son pouvoir social qui lui permet de se faire reconnaître comme un élément prépondérant de l'élite sociale du village où il a choisi d'investir, Pontanico.

CONCLUSION

L'enchâssement des actions dites économiques dans la gangue des relations et des interactions sociales donne aux écritures qui en gardent la mémoire une complexité particulière qui explique leur ambiguïté fondamentale et dont les exemples de Paul de Sade ou de Lippo di Fede rendent bien compte. Les écritures relevant de ce qui est pour nous la sphère économique sont cependant d'abord des écritures de l'action, ou plutôt de la pensée en action. C'est Adalhard de Corbie expliquant à grand peine les raisonnements qui lui permettent de résoudre les problèmes logistiques de l'alimentation de son monastère ; c'est Jehan de Brécourt et Guillaume de Ryckel s'efforçant de trouver les moyens de décrire leur patrimoine et d'en contrôler la gestion et l'évolution ; c'est encore Jean Teisseire notant toutes ses transactions et s'efforçant de trouver un système d'archivage qui relève plus de la débrouille, comme le note joliment M. Morestin renvoyant à Perec, que de la pensée rationnellement construite¹¹¹. Ils expriment au contraire des actions sans perspective réflexive et traduisent une rationalité pratique dépourvue des moyens théoriques de son expression. Il faut attendre, pour des esquisses de théorisation, le XIII^e siècle que les Franciscains, confrontés à la nécessité de penser leur pauvreté, soient contraints de penser les questions de la propriété, de la possession et de l'usage des choses¹¹².

108. Alessandro Stella, « 'Ars lane' ou 'ars rationandi' », art. cit. (n. 11), p. 119.

109. Florence Weber, « Transactions marchandes, échanges rituels et relations personnelles », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 41, 2000, p. 85-107 [réimpr. dans *Manuel de l'ethnographie*, Paris, Puf, 2009, p. 273-300].

110. Charles-Marie de la Roncière, *Un changeur florentin*, op. cit. (n. 64).

111. Mélanie Morestin-Dubois, *Pratiques scripturales et pratiques économiques*, op. cit. (n. 11), p. 312.

112. Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, 2008 ; Id., « Mercato medievale e razionalità economica moderna », *Reti medievali. Rivista*, 2006, p. 1-12.

Ces écrits de nature très diverse, et dont nous n'avons fait qu'effleurer la richesse thématique et typologique, disent autre chose que la réalité des rapports économiques. Elles portent en elles-mêmes la confrontation mais aussi la complétude des « mondes hostiles » : les transactions économiques peuvent aussi être ce par quoi se réalisent les relations personnelles, ce que montre l'analyse par H. Bresc du journal de Paul de Sade ou par C. de la Roncière du livre de raison de Lippo di Fede. Ils parlent également des rapports que les hommes entretiennent entre eux à travers les choses, qu'ils les fabriquent, les transforment ou les échangent. Qu'il s'agisse de domination seigneuriale dans les polyptyques carolingiens ou les enquêtes menées au Mont-Cassin par Bernard I^{er} Ayglie, ou du fonctionnement d'une entreprise familiale dans le cas de Jean Teisseire ou dans celui de Colin de Lormoye, les écrits qui en témoignent disent beaucoup sur la position des scripteurs. Ils parlent également de leurs intentions et témoignent de leur efficacité dans le gouvernement des hommes dans le cas des écrits seigneuriaux ou dans la gestion des choses comme dans celui des livres de raison ou des écritures commerciales en général. À l'aide de ces écrits, les gestionnaires inventent sans cesse des normes scripturales par lesquelles ils portent témoignage de ce qu'ils font : ils ne cherchent pas d'abord à communiquer mais bien plutôt à garder mémoire des actions et des procédures, à comprendre également les effets de leurs décisions. En même temps, les écrits de la vie économique sont également le moyen pour les hommes de s'affranchir des choses et de les séparer d'eux-mêmes, de briser la continuité entre eux et ce qu'ils font ou ce qu'ils possèdent. Pour l'historien, leur valeur et leur utilité sont plurielles ou polymorphes : ils permettent d'atteindre les différents compartiments de l'activité des hommes alors que les disciplines académiques les maintiennent séparés et distincts et de rétablir l'unité de l'action et de la vie en intégrant les différentes formes de calcul qui président à leur élaboration¹¹³.

Laurent Feller est professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'UMR 8589/Lamop ainsi que du Labex Hastec. Il a travaillé sur les questions économiques et sociales du haut Moyen Âge italien dans une perspective incluant un questionnement de type anthropologique. Il s'intéresse depuis une dizaine d'années aux questions liées à la circulation des objets dans et hors le marché ainsi qu'à celle de la construction de leur valeur. Il co-dirige actuellement, avec Sandro Carocci de l'Université de Roma 2 et Ana Rodriguez, du CCHS du CSIC de Madrid, un programme intitulé *Les économies de la pauvreté en Europe médiévale*. Il a récemment publié : « La richesse des moines. Économie morale et économie politique au haut Moyen Âge », *Monachesimi d'Oriente e d'Occidente nell'alto medioevo*, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2017, p. 845-876 ; « Money and its ideas: Payment Methods in the Middle Ages », in Rory Naismith (dir.), *Cultural History of Money in the Medieval Age*, Londres, Bloomsbury Academic, 2019, p. 37-55.

RESUME

Les études sur l'écriture pragmatique ont contribué à modifier le regard porté sur la vie économique médiévale en amenant à intégrer le processus de production documentaire à l'étude de la production, de l'échange et de la consommation. Les matériaux écrits grâce auxquels on étudie l'histoire ont été eux-mêmes produits dans des finalités et avec des conceptions dont on ne peut faire abstraction. Alors que le champ de l'histoire politique et administrative est largement couvert depuis les études de Michael Clanchy et de Paolo Cammarosano, celui de l'histoire de l'économie est assez largement resté en marge. Or, l'écriture fait partie intégrante du processus par lesquels les hommes fabriquent, transforment et déplacent des objets pour en faire commerce. On s'est par conséquent proposé d'aborder dans ces pages les questions que pose l'emploi de l'écriture dans ce contexte. La complexification et la diversification des rapports de production comme celle des objets produits entraîne une

113. C'est la démarche qui a inspiré la préparation et la rédaction de la recherche sur le marché de la terre au haut Moyen Âge : Laurent Feller, Agnès Gramain et Florence Weber, *La Fortune de Karol*, op. cit. (n. 52).

multiplication des outils et instruments aux fonctions nombreuses qui éclairent toute sorte d'aspects de la vie sociale à travers les questions de production, d'échange et de prélèvement.

Mots-clés : Moyen Âge, économie, écriture, rationalités pratiques, valeur, contrôle, stockage et transformation des informations

ABSTRACT

Writing Economics in the Middle Ages

Research on the pragmatics of writing has transformed our view of medieval economies by integrating analysis of document production in the analysis of production, exchange and consumption. Documents preserve the activities of men and women producing, exchanging and consuming, by recording and conveying information organized according to structures pertinent to those who kept the records. The implications of this fact have been explored in the fields of political and administrative history by Michael Clanchy and Paolo Cammarosano, but less so for economic history. This condition of the written record makes it difficult to consider neutrally the figures recorded in documents and therefore, obviously, to analyse them statistically. Medieval records are discontinuous and heterogeneous: the only way to analyse the figures they contain is to understand the categories by which they were collected and organized. Recording economic information in accounts or inventories was considered an ancillary task during the Middle Ages and the documentation produced was often destroyed once used, or lost. But the complexification of economic life and the diversification of the tasks it involved necessitated more and more diverse tools of writing, in order to gauge the performance of an estate or a commercial enterprise and to control employees. Running a monastic estate or managing a workshop required the making of account books (libri rationis) which record all activity. From the 12th century onwards, the written word took on an increasing variety of functions, such as ensuring and consolidating the relationships between men and objects. For instance, notarized documents came to be used to measure the value of things, to complete and secure seignorial levies and, generally speaking, to record all kinds of activities. In this article I have considered the questions which arise around the use of writing in economic contexts. Their study reveals all sorts of aspects of social life through issues of production, exchange and levies.

Keywords: Middle Ages, Economics, Written Word, Reasoned Practices, Value, Records, Preserving and Transforming Information.